L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JANVIER 1861. — G. F. WEISSE, E. DUVERGER, E. DUFOUR, E. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 29 JANVIER.

☞ Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers [illegible].

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, à la Bourse St-Louis—Habitations et propriétés de la succession Juan Ignacio de Egaña (grande vente).

Par le Shérif—A midi, à l'Hôtel de Cité, une esclave [illegible] avec bâtisses, rue Piété, entre Morales et Urquhart.

Par P. J. Speer, au café de Harris, à Alger—Terrain situé dans le faubourg Duverjé et meubles.

Par Francis Fernandez, au No 83, Vieille-Levée—Le fonds du magasin avec installations, etc.

Par C. E. Forstall, coin Amour et Histoire—Groceries.

Par D. E. Morphy, 47, Magasine—Canneberges. Aussi à 10½ heures, à la même place—Cigares de la Havane.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, dans leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée, Nos 45 et 47—Marchandises sèches, bonneterie, etc., sans réserve.

Succession de Juan de Egana.—Les belles propriétés, dépendant de la succession de M. Juan de Egana doivent être vendues à l'encan par M. N. Vigné, le 29 janvier 1861 et jours suivants à la Bourse St Louis. La succession se compose d'une importante habitation sucrière située sur le Bayou Lafourche, en pleine exploitation et comprenant 294 esclaves, 780 arpents de cannes, 230 plants de souches, 80 mulets en état de travailler, 16 paires de bœufs de tire, 3000 barils de charbon, 800 cordes de bois, un approvisionnement de maïs et de fourrage pouvant durer jusqu'à la prochaine récolte, des charrettes, charrues, &c, 2 grandes roues, et environ 80,000 briques. L'habitation est entourée d'une levée de 9 pieds de haut.

Il y a aussi une belle habitation cotonnière à la Grande Ile, Barataria, divisée en lots d'un arpent et comptant 116 esclaves qu'on vendra par familles; 810 actions du capital de la Banque des Citoyens, et trois lots avec bâtisses dans le troisième district de la ville.

Cette vente offre de splendides occasions aux capitalistes, et comme les propriétés ci-dessus doivent être positivement adjugées, il se présentera sans doute beaucoup d'acheteurs aux enchères.

La Convention d'Etat.

La Convention d'Etat doit s'assembler ici, ce matin, dans la salle du Lycée qui va devenir, pendant quelque temps du moins, le centre d'attraction de la population orléanaise. Jamais, peut être, dans l'histoire de notre état, il n'y a eu d'assemblée élective présentant une telle réunion d'hommes de talent connus par leur haute position sociale et la respectabilité de leur caractère. Il faut dire aussi que jamais convention n'a été convoquée dans des circonstances plus solennelles et plus critiques, que jamais une assemblée des mandataires du peuple ne s'est trouvée chargée d'une mission plus grave, entraînant une responsabilité d'autant plus grande que les devoirs à remplir ont une plus haute importance.

Les délibérations de la Convention récemment élue ont été empreintes de décorum et de dignité, et le calme qui a présidé aux débats de la question de séparation, n'a fait que rendre plus imposante la scène qui s'est passée samedi dernier, dans la salle du Sénat, lorsque l'ordonnance a été adoptée par une immense majorité. Un grand nombre des membres élus, il y a trois semaines, comme partisans de la séparation, éclairés par la marche des événements, ont voté en faveur de l'ordonnance; et, depuis le vote, presque tous les conventionnels ont apposé leur signature à l'acte qui déclare la Louisiane souveraine et indépendante.

On a été frappé de la réserve extrême apportée dans les discussions, et de l'attention religieuse, avec laquelle l'assemblée toute entière a écouté les arguments pour et contre qui ont été présentés par MM. Fuqua, Lewis, Deblanc, Bush. Les éloquentes paroles du juge Perkins et de l'ex gouverneur A. B. Roman ont produit une impression profonde sur la Convention et sur la foule des spectateurs qui encombrait les couloirs et les galeries; et l'émotion est devenue universelle lorsque le vénérable président a proclamé le résultat du vote et annoncé que la Louisiane était séparée de l'Union fédérale.

Le discours du juge Perkins n'a duré que vingt minutes, mais il était impossible de condenser sous une forme plus claire et plus saisissante tous les arguments en faveur de la séparation immédiate. Celui de juge Roman a été tel qu'on devait l'attendre d'un patriote éprouvé et d'un homme d'Etat. La conclusion de l'orateur a été que, bien que convaincu du passage de l'ordonnance par un vote presque unanime, il se croyait lié par ses devoirs envers ses commettants à déposer son vote contre l'adoption de l'ordonnance, mais qu'il pouvait déclarer à l'avance qu'aussitôt que ce document serait devenu l'expression de la volonté du peuple de la Louisiane il y acquiescerait cordialement, et que pour heur ou malheur et au prix de tous les sacrifices il partagerait la fortune de son Etat et le suivrait à travers toutes les vicissitudes que peuvent lui réserver l'avenir.

Après la proclamation du vote par le Président de la Convention, le gouverneur, suivi de son état major, a été introduit et est venu présenter à la Convention un magnifique drapeau Pélican qui a été salué par les acclamations enthousiastes des assistants. La scène qui s'en est suivie restera longtemps gravée dans la mémoire de ceux qui étaient présents à la séance du 26 janvier. Il était une heure dix minutes au moment où l'acte de rupture a été accompli.

On sait que dans la séance du matin la Convention avait adhéré à la motion d'ajournement à la Nouvelle-Orléans. Cette proposition a passé sans beaucoup de difficultés. L'insuffisance des accommodements pour le séjour d'un grand nombre d'hôtes dans la ville de Bâton Rouge a causé quelque ennui à plus d'un délégué, et M. Cannon, des Avoyelles, a fait un spirituel tableau des petites misères auxquelles lui et ses collègues seraient exposés s'ils restaient dans un endroit où il faut coucher à la dure et vivre de l'air du temps.

La Convention va donc reprendre ses travaux aujourd'hui, au milieu de nous. Nous croyons exprimer le sentiment général en disant que toutes les distinctions de parti doivent se trouver effacées. Il n'y a plus ni whigs, ni démocrates, ni américains, ni sécessionistes, ni coopérationistes. Il ne reste que des louisianais, désirant tous la prospérité du pays, et tous d'accord sur la nécessité d'une réunion avec les autres Etats du Sud. L'esprit qui paraît animer la Convention nous fait espérer que dans le choix des délégués qui seront envoyés à la Convention du Sud à Montgomery, elle suivra l'exemple de la Convention de la Georgie qui n'a pas hésité à élire à côté de sécessionistes purs des hommes tels que Hill et Stephens primitivement partisans de la coopération.

Parmi les délégués des paroisses coopérationistes il y a des hommes tels que MM. Bush, Roman, Herron et Garrett qui ont des titres sérieux au grave mandat de représentants de la Louisiane et dont les candidatures ne doivent pas être mises à l'écart uniquement à cause d'une différence d'opinion aujourd'hui effacée. Les hommes qui iront à Montgomery parler et agir au nom de l'Etat, doivent être choisis parmi ceux qui non seulement offrent le plus de garanties au pays par leur naissance et une longue résidence, mais qui étant aussi le plus étroitement liés avec nos intérêts sauront le mieux les défendre. Il faut des hommes d'Etat pratiques, versés dans la science du gouvernement et à côté des noms que nous venons de citer nous pouvons placer ceux du juge Perkins, de MM. P. E. Bonford, A. DeClouet, J. K. Elgee, D. F. Kenner, C. M. Conrad. Ce sont là des hommes éminents qui sauront s'élever au dessus des mesquines considérations de coterie, et la Convention ne devra éprouver aucun embarras à désigner parmi ces six délégués irréprochables par le caractère et aussi capables qu'intègres.

Ce n'est pas à des politiciens avides, toujours occupés d'intrigues et de spéculations personnelles, qu'il faut confier le soin de nous donner un gouvernement et de guider une Constitution pour le Sud. La tâche la plus difficile, celle qui exige le plus de lumières, sera certainement celle qu'on sera à accomplir la convention de Montgomery, et le devoir de la Convention est d'y faire représenter l'Etat par ce que la Louisiane a de meilleur, de plus pur et de plus éclairé dans l'élite de ses enfants.

L'Ordonnance de Séparation.—Le nom de l'hon. Charles Bienvenu, de St-Bernard, ne figure point parmi ceux des membres qui ont voté sur l'Ordonnance de Séparation. M. Bienvenu a voté contre l'Ordonnance.

La Louisianaise.—Nous avons reçu de M. Placide Canonge un exemplaire du chant patriotique qu'il vient de dédier à la Légion de la Louisiane et qui doit être chanté demain soir au théâtre de l'Opéra par M. Mathieu. La Louisianaise a été traduite en anglais par M. Castellanos, et elle est écrite sur l'air de la Marseillaise. On peut se procurer cette ode patriotique au magasin de MM. Soardé & Chassaignac.

Tennessee.—Tous les journaux de Memphis, dit le *Vicksburg Whig*, excepté un seul, le *Bulletin* sont en faveur de la sécession du Tennessee. L'*Enquirer* (Bell[illegible]), l'*Appeal* (douglassiste), l'*Avalanche* (Breck.) et l'*Argus* (indépendant) ont pris cette position. Notre [illegible] le confrère du *Bulletin*, colonel McMahon [illegible] seul. Nous avons [illegible] à cet [illegible] au plus fort de la mêlée pour l'Union, mais nous lui ferons respectueusement observer que la question n'est plus maintenant union ou désunion—l'Union est dissoute. Pas [illegible] [illegible] et par qui, si ce n'est à tort ou à raison que la question a été décidée. Le [illegible] du Tennessee n'a plus à décider si l'on [illegible] l'Union. La question posée est—le Tennessee [illegible] avec le Nord ou le Sud?

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Législature de la Louisiane.

Bâton-Rouge, 28 janv.—La législature tiendra séance aujourd'hui à dix heures, s'il y a un *quorum*. Elle s'ajournera probablement pour dix jours ou deux semaines, malgré quelque opposition.

Bâton-Rouge, 27 janvier.—D'après son ajournement la Chambre s'est réunie à 10 heures et demie. L'appel étant fait, 57 membres ont répondu à leurs noms.

M. Allen, de Ouest-Bâton-Rouge, a présenté une résolution requérant les directeurs du Collége d'Etat et de l'Académie Militaire près d'Alexandrie, de faire connaître pourquoi certains cadets admis n'étaient pas reçus.

M. Hamilton, de Franklin, a apporté un article du *Picayune* et demandé son adoption comme exprimant les sentiments de la Chambre.

M. Gantt, de St-Landry, a dit qu'il était très convenable de payer un tribut de respect à une decision de la Convention. La meilleure manière était de désigner un comité pour présenter un projet et non de se laisser conduire par une esquisse de journal. Déposé sur le bureau.

Une résolution d'instruire les sénateurs et les représentants au congrès d'abandonner leurs siéges, a été adoptée après une longue discussion.

M. Lane, d'Orléans, présente la résolution que le comité sur les banques se rende à la Nouvelle-Orléans comme autrefois; il lui semble nécessaire que ce comité puisse remplir ses fonctions pendant l'ajournement.

M. McFee de Morehouse, a présenté un amendement par lequel il demande que le comité n'aura droit à aucune indemnité pour frais de route. La résolution et l'amendement ont été déposés sur le bureau.

M. Berry, de Claiborne, présente la résolution que le Secrétaire d'Etat ait ordre de transmettre, aussitôt qu'il le pourra, le recensement de la nouvelle paroisse que l'on propose de former de Union, Claiborne et Jackson.

M. Haines, d'Est Feliciana, demande la permission de retirer plusieurs bills offerts pendant la dernière session de la Législature.—Accordé.

M. Allen, de Ouest Bâton Rouge, présente un bill pourvoyant à une appropriation de six mille piastres en faveur de l'Asile des sourds et muets qui sont maintenant sans vivres et achètent leur pain à crédit. Après un long débat le bill est adopté.

M. Martin, de Claiborne, présente un acte ayant pour objet d'incorporer la ville de Haynesville dans la paroisse de Claiborne.

Aussi un acte pour incorporer Franklintown dans la paroisse de Washington. Renvoyé à un comité judiciaire.

M. Allen, de Ouest-Bâton-Rouge, a présenté un acte à l'effet d'empêcher les ouvriers nègres d'être employés sur les chantiers des travaux publics, d'empêcher aussi la vente des esclaves employés sur les steamers et appartenant aux améliorations intérieures. Ces deux actes sont renvoyés au comité judiciaire.

M. Lane demande à placer sur le *calender* les bills relatifs aux jurés dans la paroisse d'Orléans, aux colleges, et un acte pour rappeler un acte obligeant le shérif ou son député dans la paroisse d'Union à résider dans la geôle.—Renvoyé.

M. Haynes d'Est Feliciana présente la résolution que les appropriations annuelles en faveur de l'Hôpital de Charité, de l'Asile des sourds et muets et de celui des aveugles soient payés par quartiers.

M. Gray, de Bienville, demande à présenter au Sénat des résolutions en faveur du droit de sécession, et que tout essai de coërcion contre un Etat du Sud, de quelque part qu'il vienne, soit considéré par la Louisiane comme acte hostile. Passé.

Une résolution est ensuite venue qui quand la législature s'ajournera, ce soit au 11 février.

Le Sénat a adopté comme la Chambre les bills accordant un congé au colonel Bradford, et une appropriation pour l'Asile des Sourds et Muets et plusieurs autres bills de secours.

Une résolution du Sénat qu'un comité soit désigné pour examiner la situation des chemins de fer dans lesquels l'Etat est intéressé, a excité une vive discussion.

M. McFee, de Morehouse, présente un amendement pour qu'aucune indemnité extraordinaire ne soit payée pour frais de route. Déposé sur le bureau.

M. Morgan, de St-Landry, a présenté un acte pour conférer certains pouvoirs au Jury de Police de la paroisse St Landry, relatifs aux routes et aux levées. Renvoyé.

La Chambre et le Sénat s'ajournent au 11 *proximo*, sans expédier rien autre d'important.

NOUVELLES POLITIQUES.

Frankfort, Kentucky, 28 janv.—Les deux Chambres de la Législature du Kentucky ont adopté les résolutions de la Virginie de samedi dernier, et élu MM. Wm O. Butler, James B. Clay, Joshua F. Bell, C. S. Morehead, James Guthrie, et Ch. A. Wickliffe, commissaire à l'assemblée de délégués qui se réunira à Washington le 4 février.

Raleigh, Caroline du Nord, 28 janv.—La Chambre des Représentants a résolu d'envoyer des commissaires à la Convention de Montgomery.

Washington, 27 janv.—Le bruit court que le général Scott a été informé de nouveaux projets formés pour s'emparer de la capitale par les sécessionistes, ce qui lui cause beaucoup d'inquiétude.

Le juge Robinson a été envoyé par la Virginie aux Etats du Sud, pour les engager à observer la paix. Il a télégraphié que, si le sloop de guerre *Brooklyn* est débarqué à Pensacola, il échouera dans sa mission.

Le grand juri a rendu trois verdicts contre l'ex-secrétaire Floyd pour mauvaise administration, complicité dans le détournement des fonds de l'Etat et conspiration contre le gouvernement fédéral.

Charleston, 28 janvier.—Samedi, le Sénat a autorisé le gouverneur de l'Etat à envoyer des troupes au secours de la Floride, s'il en est requis.

Portland, Maine, 28 janvier.—Il y a eu samedi un immense meeting dans lequel on a adopté des résolutions unionistes.

DELIBERATIONS DU CONGRES.

Résolutions du Tennessee.

Washington, 28 janv.—Aujourd'hui, à la Chambre des Représentants, les résolutions du Tennessee ont été présentées; elles ont été d'abord déposées sur le bureau, puis on en ordonné l'impression.

Droits sur les sucres.—Le comité des voies et moyens a été chargé de prendre en considération la convenance de rappeler les droits sur les sucres.

Admission du Kansas.—Le bill pourvoyant à l'admission du Kansas comme Etat de l'Union, a été adopté par un vote de 117 contre 42.

La milice du District de Columbia.—Le bill pour organiser plus efficacement la milice du District de Columbia a été adopté par 118 voix contre 42 non.

Message du Président.—L'orateur de la Chambre des Représentants a soumis un message du Président recommandant les résolutions de paix de la Virginie. Il recommande en outre au Congrès de ne pas adopter aucune loi de nature à provoquer les hostilités. Il ajoute que les moyens de défense ne sont pas des actes d'agression; que telle a été la ligne de conduite tenue par le gouvernement depuis le commencement des difficultés, et qu'il ne désespère pas encore de la République.

Au sénat, M. Iverson, de la Georgie, a quitté son siége, aujourd'hui, en disant que si le gouvernement établit le blocus des ports du Sud, d'autres nations interviendront, et que si le Nord fait une guerre d'extermination, le Sud ne se laissera jamais subjuguer.

Vues du Président.—Dans son message au congrès, le Président Buchanan dit qu'il ne possède pas le pouvoir d'empêcher de la part du gouvernement fédéral, tout acte de nature à éviter une collision; mais qu'il est de son devoir constitutionnel d'employer tous les moyens pour protéger les propriétés des Etats-Unis dans les Etats sécessionistes et de maintenir la paix au siége gouvernement.

Mouvement de steamers.

New York, 28 janvier.—Le steamer Karnach, parti le 19 de Nassau, îles Bermudes, est arrivé ici.

Portland, Maine, 28 janvier.—Le Canadien est parti pour Liverpool, via Londonderry.

New York, 28 janvier.—Le John Bell est arrivé de Glasgow, ses nouvelles ont été devancées.

Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.

Arrivée du steamer Etna.

HAUSSE DU COTON.

Nouvelles politiques et commerciales

Sandy Hook, 28 janv.—Le steamer *Etna*, de la malle de New-York et de Philadelphie, parti de Liverpool le 16, *via* Queenstown le 17, est passé ici aujourd'hui en route pour New-York. Il apporte des nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes que celles reçues.

Le steamer *Jura*, de New-York, est arrivé à Liverpool.

Le steamer *Borussia* de Liverpool, est arrivé à Cowes, en route pour Hambourg.

Espèces venant d'Europe.—New-York, 28 janv.—Le steamship *Etna*, de Liverpool, parti le 16, a apporté un million et demi en espèces.

Marché au coton de Liverpool.—Liverpool, 16 janvier.—Les ventes de coton lundi et mardi s'élevèrent à 40,000 balles y compris 20,000 prises en spéculation et pour l'exportation. Les avis reçus des Etats-Unis par le *Persia* ont causé une hausse de 1/8 d. MM. Hewitt & Co disent que les plus bas degrés ont haussé de 1/8 à 1/4; ils cotent middling Orléans 7 9/16 et middling Mobile 7 7/16.

Les avis de Manchester sont d'un caractère favorable. Le marché des marchandises manufacturées était calme, mais ferme; une hausse demandée par les vendeurs a arrêté les affaires.

Graine et provisions.—Liverpool, 16 janvier—Grains calmes et fermes; provisions lourdes.

Espèces à Londres.—Londres, 16 janvier—Consolidés ont fermé hier à 91 1/2 à 91 5/8.

Dernières nouvelles.

Liverpool, le 17 janvier P. M.—Les ventes de coton à Liverpool le 16 et le 17 ont atteint le chiffre de 40,000 balles desquelles 20,000 pour la spéculation et l'exportation. MM. James Hewitt & Co disent que le coton a haussé de 1/4 d. depuis vendredi. La quantité de coton américain existant sur mer est de 330,000 balles; il n'y avait l'an dernier, à la même époque, que 250,000.

Banque de France.—On rapporte que la Banque de France a en vue de suspendre ses paiements en espèces.

NOUVELLES POLITIQUES.

Angleterre.—Le banc de la reine d'Angleterre a lancé un *habeas corpus* dans l'affaire d'Anderson, l'esclave fugitif.

Le temps a été affreux sur tout le continent européen.

On rapporte que plusieurs pièces de canon rayé ont été embarquées à Liverpool pour Charleston.

Les navires *Grace Gordon* et *Marmion*, allant à Liverpool, ont été abandonnés en mer. Les équipages ont pu se sauver.

Le correspondant de Paris du *London Post* pense que François II rendra Gaete aux Sardes.

France.—Le *Moniteur* de Paris annonce le rappel de l'escadre française de Gaete.

Le corps législatif français a été [illegible] de se réunir le 4 février. Le comte de Persigny a ordonné la libre circulation des journaux étrangers dans toute la France.

La gêne financière continue à régner en France.

Le bruit circulait que la Banque de France avait fait des arrangements pour répondre à toutes les demandes.

Italie.—Les hostilités à Gaëte ont été momentanément suspendues.

Le prince Carrignan, à son arrivée à Naples, a été reçu avec enthousiasme.

On assure que le roi François II a écrit à l'empereur d'Autriche qu'il avait l'intention de défendre Gaëte jusqu'à la dernière extrémité.

Russie.—Le gouvernement russe a protesté contre les projets de guerre qu'on attribue à la Germanie, relativement aux vues de la Prusse sur le Danemark.

Espagne.—Des avis de Madrid disent que le comte de Montemolin et sa femme sont morts.

Marché de New York, 28 janvier.—Le marché au coton a clos ferme et les demandes ont été encore plus actives. Il s'est fait aujourd'hui 5,500 balles à 12 1/4 ct pour le middling. La farine a fléchi de 5 cents—vente de 15,750 barils à $5 15 et 5 25 la superfine de l'Etat. Le maïs a haussé de 1 cent depuis samedi—48,000 boisseaux écoulés aux prix de 68 à 73 cts. Le porc est languissant; 450 barils ont été payés $17 75 à 18 le mess. Le sucre est calme—200 caisses Cuba à 5 1/4 et 5 1/2; les mélasses sont entre 36 et 38 cents le gallon.

Rivières et bateaux.—Louisville, 28 janvier.—Le Sunny Side, allant de Cincinnati à la Nouvelle-Orléans, a coulé près de New Albany, mais a pu être remis à flot et a été rendu à Madison pour se faire réparer. Sa cargaison de porc a été endommagée par l'eau, mais la farine sur le pont n'a pas été mouillée.

Bâton Rouge, 28 janvier.—Le Missipi monte rapidement.

Texas.—Nous devons à l'obligeance de M. Liudo, agent de l'express du Sud-Ouest, une liasse de journaux du Texas allant jusqu'au 26 janvier.

La législature de l'Etat s'est assemblée le 22 et a rappelé les résolutions adoptées en réponse au message du gouverneur sur les affaires du Kansas le 13 février 1858, et en vertu desquelles le gouverneur Houston avait ordonné une élection par le peuple de délégués à une convention du Sud. Le vote a été de 55 voix contre 15, ce qui indique que les trois quarts des membres de la législature sont pour la sécession immédiate. Le message du gouverneur, qui a été lu, propose à la législature de consulter le peuple par les moyens les moyens légaux sur ce qu'il désire faire en vue de coopérer avec les autres Etats du Sud. Mais plusieurs propositions soit pour reconnaître la convention déjà nommée, soit pour en convoquer une autre ont été présentées à la législature qui enverra probablement des délégués à Montgomery et adoptera les mesures qui pourront conduire le plus promptement à la sécession du Texas. Il y a eu beaucoup d'abstention dans les élections conventionnelles et on contestera la validité des actes de cette assemblée. Le gouverneur fait un tableau alarmant de la situation financière du pays. On a épuisé les fonds des écoles pour soutenir la guerre contre les indiens, et si les troupes fédérales sont retirées on peut imaginer ce qu'il en coûtera à l'Etat pour tenir en respect les peaux rouges qui ne recevront plus les subsides accoutumés; car l'entretien d'un seul régiment est évalué à $603,000 par an.

Théatre de l'Opéra.—Ce soir, on jouera le Pirate, de Bellini, par MM. Mathieu, Génibrel et Mme Comte Borchardt. Entre le 2ème et le 3ème acte de l'opera, M. Mathieu chantera la Marseillaise du Sud, dont les paroles ont été composées par M. L. Placide Canonge.

Jeudi, sans remise, 1ère représentation du *Pardon de Ploërmel*, qu'une indisposition de Mme Fauré Brière n'a pas permis de jouer hier soir, comme on l'avait annoncé.

Bal des Jeunes Gens.—Les jeunes gens de la Nlle Orléans donneront le 12 février, mardi gras, un grand bal masqué dans la salle des Odd Fellows. Les fêtes organisées sous les auspices de la société des Jeunes Gens, ont toujours eu un caractère de distinction qui leur assure la présence de l'élite de la population orléanaise. Le bal de cette année dépassera probablement en éclat ceux des années précédentes.

CESSION DE LA LOUISIANE.

L'acquisition de la Louisiane par les Etats-Unis étant un argument assez généralement invoqué contre le droit de séparation, M. Ch. Gayarré, dans une lettre à M. John Perkins, de Madison, membre de la Convention d'Etat, a traité cette question au point de vue historique.

Comme on le sait, M. Gayarré est l'auteur de la meilleure histoire qui ait été écrite sur la Louisiane. Entre autres suffrages éminents, son œuvre a obtenu celui de l'illustre Bancroft. Bien que M. Gayarré se soit engagé des premiers dans le mouvement sécessioniste et qu'il ait fait son siége, il n'en est pas moins une grande autorité et son opinion a droit à une mention spéciale.

Suivant M. Gayarré, il est bien vrai que Napoléon céda la Louisiane aux Etats-Unis, le 30 avril 1803, pour la somme de soixante millions de francs. Mais ce serait une erreur grave que de considérer cette cession comme une vente, comme un contrat à titre onéreux. Le traité a eu lieu, en effet, sur des bases, et on rapporte aux circonstances dans lesquelles il fut conclu. Napoléon ne pouvait plus se maintenir en paisible possession du vaste et lointain territoire de la Louisiane. Alors, il se résigna à l'abandonner. Mais il choisit comme peuple concessionnaire les Etats-Unis, auxquels il entendit conférer, dit le traité "une preuve remarquable d'amitié." Le prix de vente est purement nominal et bien inférieur aux dépenses occasionnées à la France par la colonie. Ce n'est pas même un remboursement de frais, c'est à peine une faible indemnité. Le but réel de Napoléon, ce fut de fortifier la nation naissante de l'Amérique du Nord la future rivale de l'Angleterre. Il ne stipula un prix que pour la forme. Les conversations qui eurent lieu entre le premier consul et le ministre Barbé Marbois, justifient pleinement cette intelligence du traité de 1803. Donc le contrat n'est qu'une donation déguisée d'un côté, et une véritable annexion de l'autre.

M. Gayarré cite encore à l'appui de sa thèse les débats du congrès américain et extrait plusieurs passages des discours de Pickering et Adams du Massachusetts, Tracy et Griswold du Connecticut, John Randolph, de Roanoke, &c. A la lumière de l'histoire ainsi produite, le droit de séparation est clair pour la Louisiane et aucun scrupule ne doit l'arrêter quant à ce qui regarde le traité de 1803. Elle est libre et souveraine et peut à son gré disposer de son sort.

Voici, d'ailleurs, textuellement, les conclusions de M. Gayarré:

"Il me semble donc évident que la constitution qui devint obligatoire pour la Louisiane au jour de son adoption, ne lia le ni plus ni moins que les Etats primitifs, cette constitution ayant été mise de côté par quelques-unes des parties contractantes, au nom d'une loi supérieure invoquée par elles; que l'égalité de la Louisiane dans l'Union ayant été méconnue,—que ses droits comme membre de cette Union ayant été foulés aux pieds,—que la propriété et l'existence de ses citoyens étant mises en péril par l'action d'une majorité de ses associés dans la confédération,—que l'Union elle même étant dissoute par les violations systématiques de la constitution et par la retraite d'un ou de plusieurs Etats,—alors la souveraineté possédée par la France en Louisiane et transférée aux Etats Unis et à la Louisiane elle même lors de son incorporation à ces Etats, retourne pleinement à la Louisiane et aux autres Etats qui furent formés de son territoire, dès le moment où les Etats Unis n'existent plus suivant les principes de la constitution fédérale et suivant les stipulations, le sens et l'esprit du pacte primitif. La souveraineté émanant du traité de 1803 et exercée depuis 1812, à l'exception de certains pouvoirs délégués, ne peut périr et doit trôner à jamais dans la Louisiane, soit que l'Union survive à la crise actuelle, soit qu'elle arrive à une ruine prématurée. Une fois acquise, la souveraineté ne peut être perdue que par un asservissement complet et permanent ou par une abdication volontaire." *(Avant-Coureur).*

CHRONIQUE LOCALE.

Illuminations.—Nous apprenons qu'un grand nombre de personnes se proposent d'illuminer ce soir pour célébrer l'acte de séparation décrété le 26, par la Convention de la Louisiane.

Les Pompiers s'organisent.—Le Phœnix Fire Company No 8, du Troisième District, s'est organisée en compagnie militaire, sous le titre de *Phœnix Rifles* et a élu ses officiers suivants: capitaine, Louis Power; 1er lieutenant, J. M. Vandergrif; 2d lieutenant, Alf. Scanlan; 1er sergent, Alex Lattimore; 2me sergent, P. Lockwood; 4me sergent, C. Maister; 1er caporal, G. Moore; 2me caporal, G. Duckman; 3me caporal, M. Cain; 4me caporal, J. Holeu: armurier, T. Lockwood.

Le Creole Fire Co No 9 s'est organisé en compagnie d'infanterie légère: ses officiers sont: capitaine, Alfred Bellanger; 1er lieutenant, H. P. Jones; 2d lieutenant, Ben. Laggett; sergent, Joseph Didlot; 2d sergent, Victor Federez; 3me sergent, Adolphe Dumas; 4me sergent, Robert Brewster.

Le Hope Hook and Ladder Co No 3, du Troisième District, se réunira mercredi soir dans le but de s'organiser.

La compagnie du Hook and Ladder Co No 2 s'assemble le même soir pour procéder à l'élection de ses officiers.

Empoisonnement en grand.—*Vingt-trois personnes traitées à la strychnine dans le Seamen's Home.—Arrestation du cuisinier et du commis.*—Hier matin, peu de temps après le déjeuner dans le Seamen's Home, au coin de la Nouvelle-Levée et de la rue Erato, un certain nombre d'hommes devinrent très malades de la diarrhée et de vomissement, ce qui fit croire qu'il y avait eu quelque poison introduit dans les aliments qu'ils avaient pris quelques heures auparavant. En peu de temps vingt hommes et trois femmes (servantes dans l'établissement) éprouvèrent ce même symptôme, et tous furent envoyés à l'Hôpital de Charité.

M. Ricker, le Directeur avertit le maire de ce qui se passait. Celui-ci envoya immédiatement le chef de police et le lieutenant Boylan sur les lieux. Une minutieuse investigation amena la découverte que le poison était de la strychnine, qui avait été employée par le cuisinier au lieu de levain. Le commis Charles Peterson, interrogé, dit qu'une boîte de levain avait été laissée dans l'office et longtemps qu'il ne savait pas qu'elle le réclamer, et qu'il l'avait donnée, à la cuisinière, (une vieille irlandaise nommée Anna Dougherty) samedi dernier. En faisant son pain de mais hier matin, Anne trouva une ancienne boîte de levain presque vide et prit une cuillerée dans la nouvelle boîte, qui était étiquetée comme les boîtes à levain, mais contenait de la strychnine, comme on l'a découvert depuis.

Un matelot nommé William Campbell prétend qu'il a vu donner la boîte, au commis et il y a environ trois mois, par un cuisinier de navire nommé Louis, en lui disant simplement: "Voilà cette poudre".—Le commis et la cuisinière ont été mis en [illegible]. [illegible] Fantaisie ne mangea du pain de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne fut [illegible] de plus grande gravité [illegible] [illegible]; la cuisinière a répondu qu'elle ne mange jamais de pain de maïs; elle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à descendre au Gouvernement Wharf pour se rendre au [illegible] [illegible] sans payer sa pension. La nuit dernière, nous avons trouvé les personnes empoisonnées un peu mieux; aucun symptôme dangereux ne s'était manifesté. Voici leurs noms:

Isaac Easley, de New-York; Ben Beckwith, de [illegible]; John Decker, de; John Fischer, de; Samuel W. Jones, de Maine; W. W. Ham, de; Franois Dupuy, de; [illegible] Bartlett, de Boston; Ala. Cummings, de [illegible]; [illegible] de Providence; Ida [illegible] de Savannah; [illegible] Down, d'Irlande; Charles Smith, de [illegible]; [illegible] de Savannah; Alfred Sachs, de [illegible] [illegible] Johnson, de [illegible] [illegible].

Angleterre; [illegible] Harris, Londres; Thomas Collins, du Canada; Bridget Cavanaugh, d'Irlande; Bridget Coyle, do; Catherine Cronan, County Kerry, do.

Ils sont tous à l'hôpital. Le capitaine M. Intyre est au Seaman's Home.

Combat sur la Levée.—*Trois hommes poignardés dont deux mortellement.*—A environ six heures hier soir, un combat sanglant a eu lieu sur la Levée, au pied de la rue du Canal, parmi plusieurs chauffeurs de steamers. Un d'eux qui était près d'une balle de coton, entouré par les assaillants, s'ouvrit un chemin avec son poignard et en blessa deux très dangereusement. Les blessés furent envoyés à l'Hôpital de Charité. Leurs noms sont: Pat O'Neal—très peu de chances de guérison; Michael Gallagher, dans une situation très critique; Thomas O'Neal, la main gauche presque entièrement coupée en deux. Le meurtrier n'est pas arrêté, mais la police est sur ses traces.

Coup de poignard à bord d'un steamer.—Hier soir, à neuf heures, une dispute s'est élevée à bord du steamer Atlantic. Un homme nommé Pat. White a été dangereusement frappé dans la partie supérieure de l'abdomen par un autre homme qui s'est enfui. Jos Wallace et Isaah Hamilton ont été arrêtés. White est à l'hôpital de Charité.

Meurtrier arrêté.—Un individu nommé Stephen Hackett a été arrêté dans la rue St-Charles, hier soir par les officiers Ryan et Lepinasse; il est accusé d'avoir tué un homme dans une maison de jeu.

Incendie au St-James Hotel.—Hier soir, à 7 heures le feu s'est déclaré dans une chambre de pendante du St-James Hôtel. Le dommage causé s'élève à environ $2,000. M. John Rowan, chef pompier de l'American Hook & Ladder Co No 2, a été blessé au front par un éclat métallique, mais non dangereusement.

Accidents.—Un vieillard dont nous n'avons pas pu apprendre le nom, a été écrasé, hier matin, dans la rue Tchoupitoulas, entre Poeyfarré et Delord, par un wagon chargé de coton. Il est mort. Le lieutenant Boylan qui s'est transporté aussitôt sur les lieux ne croit point que le conducteur soit à blâmer. L'officier l'a néanmoins fait arrêter en attendant l'enquête.—Le défunt exerçait le métier de tailleur.

—Une femme du nom de Mag. Kelly, domiciliée à l'angle des rues Magasine et St-Joseph, s'est brûlée la figure, la poitrine et les bras dimanche soir. Elle était prise de boisson. L'officier Cubby l'a fait transporter à l'hôpital.

Ecrasé.—Hier, entre midi et une heure, James Short dont le dray porte le No 4,090, a fait rouler un boucaut de sucre sur un enfant de quatre ans, sur la Levée, en face des magasins rouges, Deuxième District. Le pauvre petit être a été blessé à la tête, à l'épaule et au bras gauche.—L'officier G. P. Raymond a arrêté le drayman, et le recorder Bache a ordonné qu'il fût écroué.

Short était ivre. Les personnes présentes sont convaincues qu'il s'agit de propos délibéré.

L'enfant est mort peu après son entrée à l'hôpital.

Vols.—Un jeune homme de dix-huit ans, portant une chemise de flanelle rouge, est entré, hier après-midi, dans le magasin de comestibles de Mme Williams, au coin des rues Fulton et Liberty Road, et a enlevé quinze piastres d'un tiroir. On ne l'a pas arrêté.

—Un voleur, partisan de lunches à bon marché, s'est gratifié, dimanche soir, dans le magasin de James Dornoro, rue du Camp, de trois bouteilles de champagne, trois bouteilles d'eau de-vie et six boîtes de sardines qu'il a cachées dans le ventilateur d'une compagnie d'assurance où un petit garçon les a trouvées hier matin. Le propriétaire n'a eu le plaisir de les revoir.

Arrestation.—Un nommé Jas P. Holland, arrêté sous prévention de s'être enfui de l'Arkansas où il avait été condamné à huit ans de détention au pénitentier pour vol de chevaux, subira un interrogatoire ce matin, devant le recorder du Premier District.

Les autorités ont reçu l'affidavit et la réquisition du Gouverneur de l'Arkansas.

Première Cour.—Le juri auquel avait été soumise l'affaire "l'Etat vs Martin Schmidt" accusé de tentative de meurtre, n'a pas pu s'accorder sur un verdict.

B. Faustrann a été déclaré coupable de larcin.

James Smith a été déclaré coupable de s'être introduit dans une maison dans une intention de vol.

Gustave Weaver a été déclaré coupable d'assaut.

John Doyle, accusé de larcin, a été acquitté.

Les personnes suivantes se sont reconnues coupables de port d'armes et ont été condamnées comme suit: Frank Verge, cinq jours; Fred. Thompson, un jour; R. McCabe, un jour; Joe Martin, b. c. 1, une semaine; Charles Dougherty, John Cunningham et John Wilson se sont reconnus coupables d'assaut et batterie. Le tribunal n'a pas encore prononcé leur sentence.

John Leidtone, accusé de larcin, a été acquitté. Le recorder n'a pas envoyé de dossier à la cour.

L'Avocat de District n'a pas trouvé lieu à poursuivre Johanna Collins, accusée d'avoir estropié quelqu'un; James Collins et John Martin accusés de larcin; Richard Mooney et John Garcia, accusés d'assaut et batterie.

Le juge a ordonné de tirer de la boîte les noms de deux cent cinquante citoyens qui rempliront les fonctions de jurés pendant le mois de février.

Napoléon et le ministre américain.—Nous lisons dans une correspondance:

Après la réception collective du corps diplomatique l'empereur passa lentement devant la ligne des ambassadeurs et des ministres, adressant quelques mots à chacun d'eux. Après un instant de conversation avec l'ambassadeur persan, qui se tenait à la droite du ministre des Etats-Unis, M. Faulkner, l'empereur s'approcha de ce dernier et lui serra la main. Aussitôt les compliments d'usage échangés, l'empereur demanda en anglais:

"Quelles sont les dernières nouvelles que vous avez reçues des Etats-Unis? Pas aussi alarmantes, j'espère, que le disent les journaux."

—"Comme presque toutes les nations, sire, répondit M. Faulkner, nous avons nos troubles; qui n'ont perdu aucune des couleurs sous lesquelles la presse européenne les a dépeints."

—"L'empereur—J'espère qu'il n'est pas vrai qu'aucun Etat se soit séparé de la confédération générale."

M. Faulkner—"Les Etats formeront un seul gouvernement commun comme avant. Il y a de l'agitation dans certaines parties de la confédération, et il est à présumer que des mesures extrêmes seront adoptées par un ou deux Etats. Mais nous sommes familiarisés avec l'agitation, comme nous le sommes avec la vigueur qui appartient aux institutions d'un peuple libre. Nous avons déjà, plus d'une fois passé par des commotions qui eussent brisé en fragments tout autre gouvernement sur la terre; et ce fait justifie la conclusion que la force de l'Union sera encore cette fois égale à la pression qu'elle subit."

"L'empereur—J'espère sincèrement qu'il en sera ainsi et que vous continuerez longtemps à rester un peuple uni et prospère."

M. Faulkner demanda alors la permission de présenter son secrétaire M. J. G. Clarke et son assistant secrétaire, M. E. Boyd Faulkner, auxquels l'empereur adressa quelques remarques, avant de passer au ministre du Danemark.

MEXIQUE.

Nous avons dit que le gouvernement mexicain avait ordonné l'expulsion des ministres d'Espagne, du Guatemala et de l'Ecuador, et du nonce du pape. Voici le texte de la note adressée au ministre espagnol:

"Secrétairerie d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères—S. E. M. le président intérimaire constitutionnel ne peut voir en vous qu'un ennemi de son gouvernement, à cause des efforts que vous avez faits en faveur des usurpateurs rebelles qui ont occupé cette ville pendant ces trois dernières années. S. E. ordonne, en conséquence, que vous quittiez cette ville et la République dans le délai strictement nécessaire pour préparer et effectuer votre voyage.

"S. E. M. le Président respecte et estime l'Espagne autant que les autres nations amies, mais vous ne devez pas, comme individu, continuer à résider dans la République. C'est donc par des considérations qui vous touchent personnellement que M. le Président s'est décidé à prendre cette résolution.

"Dieu etc. Mexico, le 12 Janvier 1861.—*Ocampo*.—A M. Francisco Pacheco.

"Pour copie conforme. Mexico, le 12 janvier 1861.—*B. Gomez Farias*, chef de division."

La note adressée au nonce du Pape est ainsi conçue:

"Secrétairerie d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères.—Il ne convient d'aucune façon au gouvernement constitutionnel de la République que vous y restiez après les sacrifices qu'a coûtés à ce gouvernement l'établissement de l'ordre légal, après qu'il a été versé tant de sang dans ce pays, et cela par la part scandaleuse que le clergé a prise dans la guerre civile. Aujourd'hui que l'ordre constitutionnel est rétabli, S. E. M. le Président vous fait savoir que vous devrez sortir de la République dans le délai strictement nécessaire pour faire vos préparatifs de départ."

Voici la réponse du représentant de l'Espagne:

"Ambassade d'Espagne au Mexique.—Le soussigné, Ambassadeur de S. M. C., a reçu la communication à lui adressée personnellement, et encore sous un nom inexactement écrit, en date d'hier par S. E. M. .... de Ocampo, ministre par interim des affaires étrangères.—Le soussigné ne se propose pas de discuter cette singulière communication. Il se contentera de dire à M. Ocampo que n'étant pas venu au Mexique comme simple particulier, mais seulement comme ambassadeur de la reine d'Espagne, ainsi qu'il est constaté dans les archives du Palais, toute note officielle à lui adressée personnellement ne saurait avoir d'autre caractère que celui d'une note adressée à l'Ambassadeur de la Reine d'Espagne. Il lui reste à dire qu'il partira de Mexico et sortira du territoire de la République, avec tout le personnel de l'Ambassade, dans le délai strictement nécessaire pour faire les préparatifs d'un voyage de deux mille lieues.

"Le soussigné fait également savoir à S. E. M. le ministre des affaires étrangères qu'en quittant ce pays il laisse les archives et les sujets de S. M. C. sous la garantie du droit des gens et sous la protection de S. E. M. le ministre de S. M. l'Empereur des Français.

"Enfin, le soussigné ne peut faire moins que de demander à M. le ministre s'il lui sera accordé une escorte, reconnue nécessaire, pour sa sécurité et celle des personnes qui l'accompagnent, par le triste état des chemins.

"Mexico, le 13 janvier 1861.—*Joaquin Francisco Pacheco*.—S. E. M.... *Ocampo*, ministre par interim des Affaires Etrangères.

LES AMERICAINS EN CHINE.

La dépêche suivante, adressée par lord Elgin à lord John Russell, contient de curieux renseignements sur les causes des résistances des mandarins chinois à admettre les ambassadeurs étrangers en présence de leur souverain et sur la physionomie donnée par eux à la visite de M. Ward, l'ambassadeur américain, qui fut reçu à Pékin vers l'époque où M. Bruce était repoussé aux embouchures du Pei-Ho:

"Camp devant Pékin, 21 octobre 1860.

"Milord, j'ai l'honneur d'annexer à la présente la traduction d'une note au crayon vermillon,—et qui par conséquent passe pour être de la main de l'empereur; cette note, qui a été trouvée avec d'autres papiers au Palais d'Eté de l'empereur, est relative à la question de la présentation du ministre américain, M. Ward, à l'empereur, lorsqu'il a visité Pékin l'année dernière. Elle est importante en tant que l'empereur y déclare que l'offre de M. Ward de lui rendre les mêmes honneurs qu'au Président des Etats-Unis est absurde, parce que c'est la vouloir mettre la Chine sur le même rang que les nations barbares.

"L'affectation de l'empereur à se mettre au-dessus de toutes les puissances de la terre n'a pas, par elle-même, beaucoup d'importance relativement aux autres souverains; mais elle a une signification défavorable au point de vue des droits des traités, en ce sens que cette prétention communique en quelque sorte à ces traités le caractère de concessions accordées de pure grâce par un souverain à des vassaux, et dont [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] fidélité qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]."

Voici la traduction de la note chinoise dont parle lord Elgin:

"Nous avons aujourd'hui pris connaissance de la réponse des barbares d'Amérique à la communication de Kwei-Liang et de ses collègues.

"Elle montre que, relativement à leur présentation à la cour, rien de plus ne peut être fait pour les ramener à la raison. En outre, ces barbares par leur assertion que leur respect pour Sa Majesté l'empereur est le même que celui qu'ils professent pour leur Pih-li-si-tien-teh [Président], placent la Chine sur un pied d'égalité avec les barbares du Sud et de l'Est, prétention de leur part qui est simplement ridicule. Leur proposition d'hier d'avoir une entrevue avec les princes ne doit pas non plus être accueillie."

Les massacres de Syrie.—Tel est le titre d'une pièce à grand spectacle qui a été jouée pour la première fois au théâtre du Cirque à Paris le 29 décembre. Les auteurs de la pièce sont M. Mocquard secrétaire particulier de l'Empereur, et M. Victor Séjour; mais le nom de ce dernier a seul paru sur l'affiche. Voici ce que disent les correspondants de l'*Indépendance Belge* au sujet de cette représentation.

Mais je dois dire que toutes les questions soit d'intérieur soit d'extérieur pâlissent aujourd'hui devant le retentissement de l'ouvrage représenté hier pour la première fois au Cirque: *les Massacres de Syrie*. Bien qu'à coup sûr la soirée d'hier ait une signification politique, la rumeur publique en a grossi démesurément l'importance jusqu'au point d'en représenter le corps diplomatique comme exclusivement préoccupé. La pièce de M. Victor Séjour n'a pas besoin de ces exagérations pour être un événement littéraire et jusqu'à un certain point historique, et c'est à ce titre surtout que je dois vous en dire quelques mots. On a cherché et trouvé dans le grand drame qui s'est déroulé hier bien moins une pièce régulière qu'un tableau saisissant, une photographie palpitante et colorée des grands événements qui passionnent encore le monde civilisé. Mais le véritable spectacle n'était pas dans la salle, la présence de l'Empereur doublant, vous le comprendrez, l'intérêt d'actualité d'une pièce où toute la politique contemporaine est dramatisée, où le rôle et la prépondérance de la France dans les événements d'Europe et d'Asie sont en jeu à chaque scène. S. M., arrivée à huit heures, ne s'est retirée que vers une heure du matin, après avoir beaucoup applaudi elle-même le nom de l'auteur vivement acclamé par toute la salle. J'ajoute que dans l'entr'acte du 4ème au 5ème acte l'Empereur avait fait appeler M. Séjour et avait voulu en personne lui faire ses compliments.

Un autre correspondant s'exprime ainsi:

Hier a eu lieu au Cirque impérial la première représentation des *Massacres de Syrie*, par M. Victor Séjour et un collaborateur inconnu que tout le monde connaît. Cette représentation avait l'importance d'un événement politique. L'Empereur y assistait, non pas dans la loge d'avant-scène qu'il occupe à tous les théâtres, où lui avait, pour cette circonstance, construit une grande loge en face du théâtre. Cette loge qui s'élevait au premier amphithéâtre d'entre sol jusqu'à la seconde gallerie, était fort splendidement décorée et produisait un très bel effet. Le foyer avait été interdit au public et avait été réservé à l'Empereur pour lui servir de salon pendant les entr'actes. L'Empereur est arrivé avant le lever du rideau et n'est parti qu'à la fin du dernier acte.

Les massacres qui ont eu lieu en Syrie ont causé un sentiment de douloureux étonnement dans tous les pays du monde. Autrefois, lors que mahométisme et fanatisme avaient la même signification, ces assassinats de chrétiens n'auraient surpris personne. Mais aujourd'hui la tolérance est entrée dans les mœurs publiques et dans le droit des gens. Tout préjugé s'efface même au sérail et nous sommes bien loin du temps où l'ambassadeur de France avait seul l'honneur de dîner, les jours de réception solennelle, dans une salle basse, avant d'être présenté à Sa Hautesse,—qui daignait dire à son grand vizir: "Le chien a-t-il mangé?" C'était la formule un peu mahométane de cette hospitalité.

Mettre au théâtre ces massacres, ces scènes de sanglantes fureurs et de sauvage fanatisme, c'était donc être d'avance assuré du succès. Un tel sujet caressait à la fois nos idées de tolérance religieuse et notre fibre nationale. Ajoutons que le drame de M. Victor Séjour et de M. *trois étoiles* est plein d'intérêt, de situations saisissantes et qu'il prête aux grands développements scéniques du Cirque, tout en laissant une large part au dialogue littéraire. Disons de plus que la pièce est merveilleusement montée et que jamais le Cirque n'était arrivé à ce degré de magnificence et d'effet.

Je ne veux pas vous raconter la pièce acte par acte. Relisez les journaux qui vous ont raconté les massacres de Syrie, c'est d'après eux que la pièce est faite. Toutes les péripéties, tous les épisodes sanglants de ce drame effrayant qui a ému l'Europe sont retracés dans la pièce du Cirque. Les auteurs y ont ajouté quelques personnages en qui se résument pour ainsi dire toutes les souffrances des chrétiens du Liban. Les fureurs des Druses, les lâchetés de la politique des pachas, les lenteurs des autorités ottomanes, le dévouement d'Abd-el-Kader et sa généreuse intervention en faveur des chrétiens, tout est reproduit dans le grand ouvrage qui se dénoue par l'arrivée de l'armée française à Damas.

Abd-el-Kader a obtenu un vrai triomphe. Toutes les allusions, et elles sont nombreuses, à la politique de la France, toutes les phrases sur le drapeau tricolore, tout ce qui a rapport à l'intervention de la France en Syrie a été applaudi à outrance et, plusieurs fois, au lieu d'applaudir, on a crié: Vive l'Empereur!

Le *Moniteur* français publie quelques détails sur les cérémonies qui ont accompagné ou suivi la signature des traités avec l'empire chinois. La plupart sont connus déjà par les correspondances du *Times* que nous avons reproduites. Nous n'en extrayons en conséquence que le passage suivant qui ne fait pas double emploi avec ce que nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs:

"Depuis que la paix a succédé au régime de la guerre, le commandant en chef des forces françaises a pu communiquer avec Mgr Mouly, évêque de Pékin, procureur des missions dans ce pays, où il jouit personnellement de la confiance du prince Kong. On ne peut méconnaître que les missionnaires français ont jeté des racines profondes dans ce pays, où notre plus sérieuse influence est dans les mains du clergé catholique. Les pompes de l'Eglise romaine impressionnent beaucoup les Chinois, et, le jour où le traité leur a rendu les cérémonies catholiques à leur liberté, on voyait un nombre considérable de prêtres chinois de tout âge et de tout rang, même parmi les mandarins.

"C'est le 28 octobre que l'enterrement des malheureuses victimes de la perfidie chinoise a eu lieu dans le cimetière catholique qui appartenait il y a 200 ans, aux missionnaires portugais. Ce magnifique cimetière renferme des tombes de notre ancienne église catholique de Pékin, et notamment de Mgr Sibaul, qui fut ministre de l'empereur Kang Hi et de Mgr Ricci. La conservation de ces beaux monuments est due au profond respect des Chinois pour les morts et à la pieuse protection de la mission russe à Pékin.

"La cérémonie de l'enterrement a été très imposante; elle avait attiré un concours immense de peuple. Les six corps étaient portés chacun sur un chariot d'artillerie, d'où un drap de velours noir sur lequel se détachait une croix blanche recouvrait chaque cercueil. Le cortége qui suivait le deuil se composait de tous les prêtres catholiques français, anglais et chinois en grand nombre; tous les officiers de l'armée anglaise étaient mêlés aux officiers français, qui avaient rendu, quelques jours auparavant, les mêmes devoirs aux Anglais victimes de la même trahison.

"La réouverture de la belle église catholique de Pékin a eu lieu le 29 octobre; fermée pendant trente cinq ans, elle avait subi de graves avaries, mais nos troupes du génie, nos soldats de toutes armes ont travaillé avec un tel zèle, l'évêque de Pékin, les prêtres français et chinois ont déployé une activité si prodigieuse que, lorsque le cortége y est entré, on aurait pu se croire dans une cathédrale de France. Tout le monde a été saisi d'une indicible émotion lorsque la musique et les chœurs des régiments ont chanté le *Te Deum* et le *Domine salvum fac Imperatorem*. On eût dit que les chants religieux, échos de l'Eglise que chacun de nous aime en France, avaient fait disparaître un instant les 6,000 lieues qui séparent l'armée française de la mère patrie."

Nouveau système postal.

On lit dans la *Patrie*:

"La vitesse devient un des caractères les plus significatifs de la fin de notre siècle. Des chemins de fer vont vite, la poste aux lettres va vite, les télégraphes vont plus vite encore.

"Cependant, le service postal de Paris, quelque amélioré qu'il soit, laisse encore bien à désirer. Une lettre ne parvient guère à son adresse qu'après trois heures; encore faut-il qu'elle ait été déposée à temps dans la boîte.

"Or, l'administration ne tend à rien moins aujourd'hui qu'à changer le mode actuel de transmission des dépêches parisiennes, de la *petite poste*, comme on dit vulgairement.

"Les essais vont commencer bientôt. Ce n'est point, cette fois, à l'électricité qu'on s'adresse, mais bien au vide. Voici le projet à peu près que M. Kieffer l'expose:

"Du bureau central de la rue Jean-Jacques Rousseau partiront onze lignes de *conduites*, cinq aboutiront aux gares de chemins de fer: six autres se dirigeront sur des points intermédiaires.

"Chacune de ces lignes desservira un certain nombre de bureaux de poste disséminés sur son parcours.

"Dans ces *conduites* doivent circuler les boîtes ou cylindres qui contiendront les dépêches. A la station centrale, on établira deux réservoirs d'une grande capacité; l'un contiendra de l'air comprimé l'autre de l'air dilaté.

"Une puissante machine, aspirant l'air du deuxième réservoir, le comprimera dans le premier, de manière à maintenir la compression ou le vide à un degré suffisant pour donner aux boîtes l'impulsion nécessaire dans un sens ou dans l'autre.

"Chaque ligne de tuyaux viendra déboucher à la station centrale, dans le local même où se trouveront les deux réservoirs, et communiquera avec eux par deux tuyaux de diamètre à peu près égal au leur et munis de robinets-vannes. De cette manière, chaque ligne de conduite pourra se mettre en communication avec l'un ou l'autre des réservoirs.

"Quand le cylindre sera fermé et posé à la main dans le tuyau où il doit circuler, on établira sa communication avec le réservoir d'air comprimé. Alors le cylindre recevra une impulsion dont la rapidité sera d'autant plus grande que le degré de compression de l'air sera plus élevé.

"Lorsque le cylindre devra revenir du point le plus éloigné à la station centrale, il suffira de mettre cette extrémité en communication avec le réservoir d'air dilaté, en laissant l'autre ouverte; et la pression atmosphérique chassera le cylindre vers la station centrale.

"A chacun des bureaux de poste, on pourra arrêter le cylindre, soit qu'il marche dans l'un ou l'autre sens; l'employé prendra alors les dépêches qui lui sont destinées et expédiera les siennes.

"Plusieurs personnes ont préparé la voie à M. Kieffer et conçu l'idée qu'il met aujourd'hui en pratique. M. Jobard, de Bruxelles, a parlé, il y a quelques années d'employer des procédés analogues pour l'expédition des dépêches. Plus tard, M. Ador a fait aux Tuileries des essais incomplets, sans doute, mais qui démontrèrent du moins, la possibilité de transmettre des dépêches par le vide. En 1854, M. Latimer-Clarke, ingénieur en chef de la compagnie du télégraphe électrique de Lothbury, s'est fait patenter pour un appareil pneumatique destiné au transport des dépêches entre la station centrale; et on 1857, entre une station de *Moorgate Street* et le *General Post office* de Londres. L'essai a réussi. Sans doute ce mode de transport sera adopté prochainement dans la capitale du Royaume-Uni.

"En 1855, enfin, M. Galy-Cazalat a fait quelques expériences de ce système [illegible] le même but, devant une commission de la Société [illegible] [illegible]."

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, à la vente à l'encan de l'esclave LETITIA, et d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Piété, entre Morales et Urquhart, 3me District. Voir aux annonces.

☞ Francis Fernandez, encanteur, vend ce matin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille-Levée, No 83, entre St-Louis et Conti, le fonds d'un magasin d'habillements; les installations, comptoirs, les vitrières, &c. Egalement, un lot de meubles. Voir l'annonce.

VENTE SANS RESERVE.

☞ Marchandises sèches étrangères et américaines.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve, de marchandises sèches étrangères et américaines qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures au salles d'encan de E. Roger et Co. Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée. Conditions à la vente.

Apprended el Inglés!

Apprenez l'Anglais!

N. B.—Les personnes qui n'ont pas pu être admises ce mois-ci, doivent se présenter de suite pour commencer

LE PREMIER FEVRIER,

Après quoi ce sera TROP TARD.

Chez le Prof. BRETTE, 13, rue St Charles.

On n'a besoin d'aucun livre, on apprend immédiatement l'anglais de la conversation de tous les jours. 28 janv—3

Société de Bienfaisance des fils de la Louisiane.

L'ASSEMBLEE régulière mensuelle de cette Société aura lieu dimanche prochain, 3 février 1861 à midi, dans la salle de l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées, Troisième District.

Les membres sont priés d'être exacts car des affaires importantes seront soumises au meeting.

Par ordre du Président, S. P. DE LABARRE.
29 janv—4f. Aug. LAROSE, secrétaire.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LES membres sont priés de se rappeler que l'assemblée régulière a toujours lieu chaque premier lundi du mois. Considérant l'intérêt naturel qu'ils doivent porter à la Société, en tant que Suisses, on espère sur une réunion nombreuse, pour le 4 février prochain, à 8 heures du soir.

Par le président. G. ULMER, secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 29jan—4f

Avis important aux Malades.

Maladies des poumons, du cœur et maux de gorge.

LE Dr ROBERT HUNTER, de New-York, éditeur du *New-York Journal of Diseases of the Chest*, est en ce moment à la Nouvelle-Orléans où il exerce sa profession. Pour la commodité de ses malades, il a transporté son cabinet de l'Hôtel St Louis dans la rue du Canal, No 156, près Baronne, dans la même bâtisse que le Dr Allan, dentiste.

Consultations, en français et en anglais, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les personnes de la campagne qui ne pourraient pas venir en ville peuvent le consulter par lettres adressées au No 156, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 29 jan

ON DEMANDE

UNE CUISINIERE et une DOMESTIQUE de maison, qui puisse-nt offrir des garanties suffisantes. 29 jan—1f

DEMANDE.

ON payera comptant, pour l'achat d'un nègre ou négresse cuisinière, sachant bien son état et d'un bon caractère et d'une bonne conduite. S'adresser au No 163, rue Esplanade, ou No 5, Vieille Levée. 29jan—6t

Bonne Occasion!

GROCERIES. On offre à vendre à l'amiable, la grocerie et le café, situés à l'encoignure des rues Mandeville et Moreau, Troisième District, ensemble avec le bail qui a deux ans et neuf mois à courir, à raison de $65 par mois [On surcroît pour une somme de $45] S'adresser à B. TURPIN, Encanteur, No 83 rue de la Vieille Levée.

Si d'ici au 1er février prochain, la vente à l'amiable n'a pas eu lieu, le tout sera vendu à l'encan en bloc ou en détail, à la convenance des acheteurs, le crédit jusqu'à 10 heures du matin. L'acheteur devra fournir bonne et solide caution pour le bail. 29 janv

CHANDELLES—1,000 caisses chandelles à la livre, poids faible et plein.

Eau-de-vie—5,000, h et pipes eau de vie cognac, Lerroude, Golden-Bourg, Rimouret, Guillemot, Pinet, Castillon & Co et autres marques, en douane et en magasin.

Conserves—800 caisses pêches, poires, ananas, fraises, framboises, &c, en magasin.

Savon—1000 caisses savon pour familles, diverses marques.

Tabac—1,500 caisses tabac à chiquer du Maryland et de la Virginie, à vendre par E J HART & CO, 29janv Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

DIVERS en magasin—150 barriques vin rouge Paulliac Médoc:
50 barriques vin rouge J Dumaisnieg & Cie;
40 caisses pour familles, 1858;
60 Grand P. Lambert;
60 Château et Vertbaie;
150 caisses différentes marques et qualités;
30 barils vin blanc Haut Sauterne;
700 caisses do
35 do du Château Lémoine;
10 paniers bouteilles vides vin rouge;
10 paniers de champagne Fleur de Bouzy;
16 balles de 1500 bon bonus potatoes;
8 pipes genièvre de Hollande, marque steam-boat;
15 caisses absinthe Edouard Pernod;
10 do Kirsch Constant Lemoultre;
100 pipes cognac Edmond Jourbert, Comandon & Co, Chas Jobit & Co, J. Castot, et Larroude frères.
A vendre par X. LAMBERT, 29janv Rue des Magasins, No 61, ancien 42.

CIGARES—150,000 cigares de la Havane de toutes les grandeurs telles que Regalia Regalia Britannica, Imperiales, Media Regalia, Regalia Londres, Regalia Medina, Conchas, Londres, Imperiales Cazadores, Presados et Militar, des marques bien connues El Globo, La Ritica, Cervantes, El Sol, La Ingenuidad, La Meridiana, Black Warrior, La Nicotiana, Quilleres la Intimidad, La Esperanza, Figaro, Fernandez, Cuesta, Amerikan Flag, Rosa de Bejucal, et plusieurs autres. Un magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 29 janv. Rue de la Vieille Levée No 46, entre Douane et Bienville.

JALAP—1 balle jalap du Mexique, en magasin, do do Vera do do do. A vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue de la Vieille Levée, No 46, 29 janvier entre Douane et Bienville

AU PELICAN.

Magasin de Librairie et de papiers peints.

A. CHOL.

139.......Rue Royale.......139.

GRAND CHOIX de romanciers français.—Librairie nouvelle.—Publications illustrées.—Journaux par ordinaires, français et étrangers.

RABAIS.—Pour la liquidation de la collection Michel Lévy vendus à 20 cts, en ce présent par douzaine.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS, de toutes descriptions.

On se charge de la pose des papiers.

FOURNITURES DE BUREAUX. 2 jan—6f

A VENDRE.

GROCERIES. Pour une cause qu'on ne veut pas avouer publiquement, mais qu'on avouera sur sollicitation mais le la [illegible], UNE GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Esplanade et Grands Hommes. 4 jan—St

A Vendre.

UN jeune MULATRE de vingt ans, joli sujet, parlant le français et l'anglais, garçon domestique et cocher, et parfaitement garanti. Il n'est vendu que parce que son maître n'a pas besoin de ses services. On le vendra pour la ville seulement. S'adresser à L'ESNARD, 28janv—4f. chez Menard et Vignaud, rue du Canal, 104.

Avis.

F. N. GUERINGER ayant vendu, le 17 courant, son magasin rue de Chartres, au No 33, ancien 35, d'habillements faits ainsi que tous les meubles à M. DEGRUY, prévient le public que c'est bien M. Degruy est autorisé à faire la collecte de tous les comptes dus à l'établissement jusqu'à ce jour. 29jan—1f

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les inimitables propriétés.

Dépôt général: F. SARDIHO, No. 2-0 Vieille Levée. Succursale: A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 28 jan—3 m—1re page

A LOUER.

A partir du 1er février, le grand magasin en briques, à trois étages, rue Front Levée, No 113, près l'entrepôt des Etats-Unis, New Eagle No 3. Loyer $35 par mois. S'adresser à ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, 25 janv. Rue Vieille Levée, No 43.

LOUIS DUFAU, avocat, *Passage de la Bourse, coin Douane.* 1nov—1an

AD. MINCK, PEINTRE EN PORTRAITS, *No 7, rue Bourbon.* 11déc.

$500 de Récompense.

Mon esclave JEFF ou JEFFERSON WILLIAMS, mulâtre, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds, 10 ou 11 pouces, barbier, ayant travaillé dernièrement dans la boutique de Rouillé, est parti marron depuis le 16 courant. La personne qui me le livrera ou le logera en prison et qui m'en donnera avis, recevra la susdite récompense. A. LOTHROP, 27janv Commercial Place, No 14.

EN débarquement du navire Dahlia, de Malaga—3000 quarts, demi et boîtes raisins de Malaga [M. R.] 3000 quarts demi et boîtes raisins de Malaga [Layers] A vendre par PIAGGIO & VIOSCA & CO, 18janv 62 et 64, rue Vieille-Levée.

HENRY VALETON & Cie,
27, 29 et 31 Rue Bienville,
Offrent à vendre à prix réduits:

VINS—30 barriques vin rouge ordinaire, 15 do supérieur, 20 do Bergasse, 25 barils vin blanc, diverses qualités, 20 quarts de pipe Portwine do. 25 barriques de Madère et Xérès, 1500 caisses vin rouge ordinaire St-Julien et Médoc, 50 do supérieur Vieux Médoc, Margaux, Larose, Léoville, grand vin St Brion, etc. 200 caisses vin blanc Ht Sauterne, 25 do supérieur Ht Peignac et Sauterne, 200 paniers Champagne Heidsieck, La Perle, Cabinet, Fleur de Bouzy, 50 caisses vin de Bourgogne Nouvelle, Chambertin, Musigny, Chablis, Volnay, etc. 300 caisses vin de dessert, Muscat, Malaga, Xérès, Madère, Porto, etc.

COGNACS—25 quarts de pipe vieux Cognac, Planat Seignard et Alamy, Castillon, Wine Growers Company Bernard etc, 50 futailles Eau-de-vie, Pelleria, J. Dupuy, Seignette etc.

LIQUEURS—100 caisses Absinthe Suisse, Ed Pernod et Dumas, 25 do Kirsch C. Lecoultre etc, 250 paniers Guignolet d'Angers, 25 do Curaçao de Hollande, d'Or, 100 do Punch au rhum, Ratafia, Eau-de-Noix, Eau verte etc, 250 do Vermouth Noilly, Bitters, Prunes et Cerises à l'eau-de-vie, Sucres, Sirops et Amers 100 du Curaçao et Marasquin, 100 paniers Anisette superfine, 200 do Anisette superfine et fine, 20 caisses Eau de vie de Dantsick, 110 caisses Bitters, Hostetters, Boker, Gouley, etc, 100 do vieux Cognac, vieux Whiskey, etc.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 100 1/2 boîtes Sardines à l'huile Le Edelin, 100 do de 1/4 de do, 50 do Coquilles Sardines, 25 do Champignons, 25 do Petits Pois étuvés et au naturel, 25 do Pâtés Truffés aux foies, Pâtés de Pigeons, Salmis de Bécasses, Terrines, etc, 6 do Galantines, Salmis, Restle, Truffes, Poissons à l'huile, 5 do de 1/2 boîtes Truffes noires de Périgord, 2 do Cèpes à l'huile, etc.

FRUITS—100 caisses Fraises au jus, grandes et demi bouteilles, 125 do Fruitsau jus assortis V. Rosiers & Lafaurie, 200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis, Lafaurie, 200 Abricots, Prunes, Poires, Pêches, 50 do Cerises à l'eau-de-vie.

DIVERS—5 caisses Fromage de Gruyère frais, 10 caisses do de Limbourg, 1 boucaut Fromage de Roquefort, 200 caisses Saucissons de Lyon, 200 caisses Salaisons assorties, Olives, Câpres, Cornichons etc., 50 do Savon de Marseille, 500 paniers Huile d'Olive 1/1, 250 do 2/4 caisses Pistaches à Pousset, 20 caisses de 12 paniers grand format Prunes sèches, 10 do de 12 paniers Prunes de 1/2 choix, 30 balles Bouchons divers qualités, 30 caisses Bouchons bordelaises et anglais, 50 do de 10 caisses Eau de Fleur d'oranger;

Et un assortiment complet de liqueurs en futailles, Anisette, Cherry Bounce, Rhum, Whiskey, Genièvre, etc, etc. HENRY VALETON & Co, 25 jan—3m 27, 29 & 31 rue Bienville.

S. D. GRATIAA & CO.
50, rue Douane,

OFFRENT à vendre, en magasin ou à l'entrepôt, les articles suivants:
200 paniers huile Bouniu [illegible], 25, 22 et 12 douz.
100 douz porto, marque de la Couronne,
[illegible]

MASS MEETING DU Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Un mass meeting du Bataillon d'Artillerie d'Orléans aura lieu VENDREDI, 1er février, à 7 heures du soir, à la Salle du Conseil de la direction des Ecoles Publiques du Second District, encoignure St Pierre et Chartres, afin de traiter de la réorganisation complète du Bataillon.

Tous les membres actuels et les citoyens désirant faire partie de la nouvelle organisation sont priés d'y assister.

Par ordre du Comité Général, M. A. CALONGNE, 29 janv—t. l. l. Secrétaire pro-tem.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL No 10. Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LES officiers de la Légion se réuniront à l'Arsenal du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, le premier vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir, pour l'étude des manœuvres et d'autres fins se rattachant à la bonne organisation de la Brigade.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A D. C.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL No 11. Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LE major P. E. Théard, commandant le Bataillon d'Artillerie, est autorisé à ordonner et surveiller des revues et des manœuvres hebdomadaires de toute la Brigade, à tel endroit et à tel jour qu'il lui plaira.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m CH. A. JANVIER, A. D. C.

GANTS—Gants de peau de la fabrique Jouvin & Co, en détail et ordinaires; nous recevons encore un petit assortiment de gants blancs et de paille pour dames et messieurs; gants de castor pour messieurs; gants de renne pour dames avec revers en cuir; gants de 4 1/2, 51 cts, 25 cts d'Ecosse, 3i Pereo; gants de soie pour dames et messieurs, cravates en soie, pour messieurs.

LION & ANDREE, 54 et 56, rue Royale, 28jv encoignure Bienville

Ordre No 2.

BATAILLON DES GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

LES jours d'école et d'exercices sont fixés comme suit:

Pour les officiers et sous-officiers, tous les lundis et mardis.

Pour les 1re et 2me Compagnies, les jeudis. Pour les 3me et 4me Compagnies, les samedis.

Rendez-vous—A la Salle d'Armes à 7 heures du soir. Par ordre du Chef de Bataillon, N. AUGUSTIN. Adjudant-Major, 29déc—2pr 1m CHARLES MASSIEU.

Compañia Cubana de Cazadores.

Los miembros que componen esta compañía se reunirán hoy martes 29, á las 6 P. M. en el local de Fillmore School, calle de Bagatella, entre Bons Enfants y Morales, 3ro Districto.

Siendo el objeto de la reunion de mucha importancia se requiere puntualidad.

Los que quieran formar parte activa de este cuerpo podrán presentar sus peticiones en la misma noche.

Por mandato, El Sargento 1o
29 fev

Guardia Civica de N. Orleans.

Estando terminados los trabajos de la Comision de organizacion, la Asamblea General tendrá efecto el miércoles 30 del mes actual, á las 6 1/2 de la tarde, en el local de la Sociedad Lusitana, esquina de las calles Campos Elíseos y Grandes Hombres.

GREGORIO DE CASTRO, Presidente.
M. R. Alvarez, Secretario. 28jan—3f

Traités sur l'art militaire.

Venant d'être reçus et en vente par

THOS. L. WHITE,
No 105, rue du Canal,

TRAITE SUR L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE, rédigé par une commission d'artillerie de l'armée des Etats-Unis.

TACTIQUE D'INFANTERIE de Scott—3 volumes

TACTIQUE DE CAVALERIE en 3 volumes, par ordre du département de la guerre.

MANUEL D'EXERCICE A LA BAYONNETTE, par ordre du département de la guerre.

TACTIQUE A L'USAGE DES CORPS DE CARABINIERS ET D'INFANTERIE.

REGLEMENTS DE L'ARMEE pour les Etats-Unis 28 jan—3f

AVIS.

UN sous-officier français, ayant fait les campagnes de Crimée de 1854 et 1855, a l'honneur d'adresser aux autorités de la ville de la Nouvelle-Orléans, que s'ils voulaient mettre leur ville en sûreté contre la défensive, il leur offrirait sa protection à d'autres qui voudraient se faire nommer, et le plus de [illegible] [illegible] pour bloquer l'entrée de la ville, et autant d'infanterie, plus, en quantité, pour ce qui est des boulets.

Avis aux autres renseignements.

S'adresser chez M. MAURICE rue Ste Anne, 35, entre Chartres et Royale et rue de Chartres entre Conti et Bienville.

☞ L'annonce ci-dessus n'émane pas de M. C. J. Maurice, comme il est aisé de s'en convaincre [illegible] [illegible] [illegible] son bureau de renseignements [illegible] [illegible]. C. J. MAURICE, 35 rue Ste Anne 35

Grande fabrique d'Attributs Militaires.

POUR LES ETATS DU SUD.

Rue de Chartres, 135, entre St Louis et Toulouse, à côté de l'hôtel d'Orléans.

LA maison C. Rouyer, avantageusement connue pour sa spécialité de placage d'or et d'argent, et pour sa fabrication de couverts d'alfenide à l'honneur d'annoncer qu'elle vient de faire monter dans les ateliers de la fabrique, une nouvelle industrie pour l'exécution des médailles, et boutons militaires pour les attributs des Etats du Sud, au Pélican pour la Louisiane; tout ou Palmier pour la Caroline du Sud, &c, &c. pour plaques de ceinturons, bourses, de chasseurs, de sabres, &c.

La maison fabrique les boutons d'uniforme, dorés et argentés pour la livrée, ainsi que les plaques et les garnitures d'armes de toute sorte.

FROMAGES! FROMAGES!—100 caisses fromage de Hollande, 10 boucauts Gruyère Suisse, 20 meules Parmesan.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 1/4 de boîtes sardines à l'huile, 50 do de 1/2 boîtes do, 10 caisses de 1/4 de boîtes pâtés truffes, 10 caisses boîtes truffes noires de Périgord, 20 1/2 do cèpes à l'huile.

SALAISONS; SAUCISSONS—50 caisses anchois à l'huile, 50 do olives farcies, 100 do olives vertes, 100 do câpres et cornichons, 10 do saucissons de Boulogne.

FRUITS; FRUITS—50 caisses Bigarreaux, 20 barils amandes cassées, 20 barils dattes de Smyrne, 50 caisses raisins en boîtes, 10 barils raisins de Corinthe, 20 sacs noisettes.

FRUITS AU JUS; FRUITS A L'EAU DE VIE—100 caisses fruits au jus assortis, 100 do fruits à l'eau de vie assortis, 20 do fruits au sucre candi, etc.

MACARONI; VERMICELLI—200 caisses macaroni, 200 do pâtes assorties, 30 do vermicelli, à vendre par LANATA FRERES, 3 janv 9 et 11, rue Jefferson.

MERCERIE, Garniture, Passementerie, Rubans—Reçu par le navire du Nord, au magasin de LION & ANDREE, rue Royale, encoignure Bienville. Un grand assortiment de rubans pour chapeaux, de toutes largeurs; rubans de velours noir et de couleurs, de toutes largeurs; galons en soie de couleurs, boutons en soie, franges, grelots, &c. 2 jv

CHEMISES—Reçu par LION & ANDREE, 54 et 56, rue Royale, encoignure Bienville—200 douzaines chemises pour hommes, de devants fantaisie; chemises devant toile; chemises toutes toile, chemises tout coton; chemises couleur.

Les chemises sont parfaitement faites et bien proportionnées, elles sortent des meilleures maisons de Paris, Chauvet, Fourlet, Hayem 2 jv

BONNETERIE—Un grand assortiment de bonneterie; gilets de peau en laine, flanelle, mérinos, coton, soie tricot; Caleçons laine, flanelle, mérinos, coton, soie, coton écru, tricot, toile; Chaussettes en laine, coton blanc et écru fil d'Ecosse, Peras, soie, etc. LION & ANDREE, 2 jv 54 et 56, rue Royale, enc. Bienville

ARTICLES pour bals et soirées—Peignes et coiffures ivoire, écaille blonde et brune, gaze peignes, épingles et coiffures. Bracelets, boucles d'oreilles, broches. LION & ANDREE, rue Royale, 2 jv encoignure Bienville

HOUBLON—En magasin, 25 balles de houblon frais. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 28janv Enc. Royale et St-Philippe.

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANDLOUS,
121 Rue Royale 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, toutordres données seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, un grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffe à couvertures en laine et en fils, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime. 15 janv

AVIS.

PAR consentement et accord mutuels, M. José Casals se retire de notre maison et l'intérêt qu'il y avait cesse à partir d'aujourd'hui. F. GUMA & CO. Nlle-Orléans, 24 janvier 1861. 16jan—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 153 Royale, coin St-Pierre.
(ENTREE PAR LA RUE ST-PIERRE.)

LES DENTS sont indispensables à l'homme; sans elles, plus de beauté, plus de voix séduisantes, plus de santé. Les perte des dents produit l'affaissement des lèvres, les mâchoires se rencontrent et impriment sur le visage d'une personne à la fleur de l'âge le cachet de la vieillesse. Tous ces malheurs sont occasionnés par la négligence et on renvoyait les opérations jusqu'à ce qu'on ait souffert. Pourquoi attendre jusqu'au dernier moment quand on peut éviter tout cela en s'adressant à temps aux soins d'un habile opérateur?

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 9 jan—L & M

ALIVRER—Par le navire Kate Dyer, capitaine Dyer, du Havre—100 caisses absinthe Suisse, E. Pernod. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 15 janv 209, rue Royale, encoig. Dumaine

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Par le moyen du Somnambulisme et du magnétisme, la guérison est prompte et infaillible; dans les migraines, dyspepsie, dans les digestions difficiles, pas d'insuccès; en trois jours les digestions de l'estomac se font admirablement.

Prix des consultations: trois piastres pour les cas ordinaires. 16 jan—3m

AVIS.

LA Société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison sociale de S. De Visser & Cie, est aujourd'hui dissoute par limitation de contrat, la signature de la maison ne sera employée qu'en liquidation seulement.

SIMON DE VISSER, JOSE VILLARRUBIA.
31 décembre 1860.

Formation de Société.

☞ Les soussignés ont ce jour formé une société pour la continuation des affaires de la maison S. De Visser & Cie, en cette ville, sous la raison sociale de Villarrubia & Laughland.

JOSE VILLARRUBIA, GEO. LAWSON LAUGHLAND.
1er janvier 1861. 7jan—1m

MEDECIN HOMŒOPATHE DE PARIS.

M. PRAX reçoit tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES.

Rue des Remparts No 164, au premier.

On trouvera à la même adresse, Mme Oiler, sage-femme. [illegible]

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—[illegible] en débarquement du steamboat Uncle Sam et à vendre par BERNARD TURPIN, 16janv—6f 81 (ancien 83), rue Vieille Levée.

PHOTOGRAPHES, AMBROTYPES IVORYTYPES.

F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp, au No 153, rue du Canal, près Bourbon.

M. MOISSENET annonce à ses clients qu'il vient d'agrandir et d'embellir sa nouvelle galerie avec un soin tout particulier, et qu'il continue à faire les portraits [illegible] [illegible].

PORTRAITS AMBROTYPES, [illegible]

Lumière parfaite.

HUILE DE CHARBON ET LAMPES.

Lumière infiniment meilleure et à plus bas prix que toutes les autres connues.

Trois fois meilleur marché que la gazoline, l'huile de graisse ou de blanc de baleine.

Six fois meilleur marché que le fluide brûlant ou les chandelles.

La grande supériorité de l'huile de charbon sur tous les autres luminaires étant un fait bien établi, la question est de savoir où est notre meilleur endroit pour acheter une

LAMPE A L'HUILE DE CHARBON.

Nous répondrons que le MEILLEUR ASSORTIMENT se trouve et se vend, aux plus bas prix, à

L'entrepôt de Lampes et d'Huile,

RUE DE CHARTRES No 6.

☞ Comme étant le seul établissement (son stock est le seul qui mérite d'être mentionné) qui ne vende que des LAMPES et de l'HUILE, le propriétaire est à même de les offrir à meilleur marché et en plus grandes variétés qu'aucune autre maison.

En magasin—Les meilleures HUILES KEROSINE, PARAFINES et de CHARBON; CHANDELLES PARAFINES, LAMPES SOLAIRES à huile de GRAISSE et FLUIDES, et tous les articles dans ce genre de commerce, à vendre en gros et en détail, aux plus bas prix, dans la

RUE DE CHARTRES, No. 6.

Seule agence pour la vente de la

Lampe à l'huile de charbon perfectionnée de Hale,

donnant un quart de lumière de plus qu'aucune autre.

H. C. COVERT,
SUCCESSEUR DE ARTEMON HILL.

N. B.—LES PLUS GRANDS AVANTAGES SONT OFFERTS AU COMMERCE. ☞ 24jan

Avis important aux malades.

MALADIE DES

Poumons, du cœur et de la gorge.

LE Dr HUNTER, de New-York, éditeur du "N. Y. Journal of Diseases of the Chest," est arrivé à la Nouvelle-Orléans. Il loge à l'HOTEL ST LOUIS où peuvent venir le consulter, jusqu'à nouvel ordre, les personnes atteintes d'affections pulmonaires, des bronches, de l'asthme, de maux de gorge, de catarrhes et de maladies de cœur.

Consultations en français et en anglais. 24 janv

Bureau du Collecteur

Du Second District de la Nouvelle-Orléans.

No 9, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, et que de 10 heures du matin, à 2 heures de relevée, j'y recevrai les taxes d'Etat, prélevées en vertu de la loi sur les propriétés foncières, les esclaves, les capitaux, etc. pour l'année 1860. Je préviens en outre les personnes ou associations engagées dans un commerce, une profession ou une occupation qui exigent une licence, d'avoir à se rendre à mon bureau à l'effet de se procurer les licences requises pour poursuivre leur commerce, professions ou occupations respectives pendant l'année 1861; faute de quoi faire, elles seront passibles des pénalités décrétées par la loi.

J. HERNANDEZ,
29janv—12) Collecteur de l'Etat pour le 2d District.

AVIS.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ajournée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 28 et l'élection des Directeurs aura lieu le 31 du courant, au bureau de la Compagnie, rue St-Pierre, No 7.

Le meeting du 28 aura lieu à 5 heures et demie de l'après-midi et l'élection du 31, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

BENJAMIN D. FLANDERS, 24janv—4 Secrétaire

Maison à louer,

RUE DAUPHINE, entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à FLAVIUS LEBESQUE, 24 janv—15 123 rue du Canal

Demande de maison.

On demande, pour du comptant, une excellente maison ou une à louer les appartements, situés à dix minutes des rues de la Nouvelle-Orléans. On s'adressera par écrit au Bureau de l'Abeille, par la poste, lettre N. 28. La maison doit être libre avant le 1er septembre prochain 24 janv—St

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1861.

LES actionnaires de cette Banque sont prévenus que l'élection des directeurs aura lieu, au local de la banque, LUNDI, vingt & un du courant.

AUG. MONTREUIL, 14jan—12f Caissier.

Avis aux contribuables.

AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1861, dans et pour le Troisième District de la Nlle Orléans, que le soussigné est maintenant prêt à les recevoir, à son bureau, rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Français.

VAL. ST-CERAN, Percepteur.
Nlle Orléans, 15 janvier 1861. 16janv—3f

A. G. REID,

NOTAIRE commis ad. à dater du 11 courant, intéressé dans nos affaires.

N Orleans, 17 janvier 1861. BRULATOUR & Co
18 janv

AVIS.

LE Docteur A. GROSS de retour de Paris, annonce à ses amis et au public qu'il a établi son domicile rue des Remparts No 28, entre Dumaine et St-Philippe. Consultations de 7 heures du soir de 10 1/2 heures à Midi et de 2 à 4 heures P. M. 17janv—12

A LOUER.

Au premier, rue Royale, 32, DEUX CHAMBRES garnies, parfaitement meublées. 17 janv

LOUISIANA ACADEMY

Rue Hospital, No 79,
entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FORRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, offre aux parents la plus grande garantie pour l'éducation des enfants. Il ne néglige rien pour l'étude des langues anglaise et française, et de la musique qui est confiée à des professeurs distingués. Enseignements élémentaires. Un cours des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon la force des élèves. 4 janv au 4fev

GALERIE DES BEAUX ARTS

DE A. CONSTANT & CO.

ARTISTES-PHOTOGRAPHES,

Nos 20 et 21....RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 et 21

A. CONSTANT & Cie, informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de toute espèce et de toutes grandeurs, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par douzaine. Ils sont en ce moment acquéreurs de [illegible].

Etant les seuls qui soient installés et qui exposent, rue de l'Hôpital, des grands portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter le laboratoire où se font ces grands portraits, de 10 heures à 2 heures. 15 nov—3m A. CONSTANT & Co

Registres et Livres blancs,

Pour comptabilité.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres;

ONT reçu une facture de livres blancs français, de tous formats et pour tout usage. Grand-Livre,—Journal,—Livres de caisse,—Livres auxiliaires,—Copies de lettres, &c, &c, &c.

Pour être vendu très bon marché. 26 janv

Histoire du Consulat et de l'Empire

18me volume.

En vente chez HEBERT & ESCOUSSE, 26 janv 131, rue de Chartres

Agenda de Médecin pour 1861,

Chez HEBERT & ESCOUSSE, 26 jan 13 rue de Chartres.

Aux Notaires.

HEBERT & ESCOUSSE,

131 rue de Chartres,

ONT reçu par les derniers arrivages de France un envoi de papier pour notaires, expressément fabriqué pour l'usage de la Louisiane. 26 jan

CHARBON! CHARBON!

Achetez votre charbon au CITY COAL OFFICE, Passage de la Bourse No 16, en face l'ancien bureau de Poste.

A 60 CENTS LE BARIL,

Pendant les mauvaises affaires comme pendant les bonnes.

21 janv—15f P. H. WILLARD.

CHAPELLERIE.

12......Rue du Camp......12

MAISON FIQUET & BOUVET,

Nouvelle manufacture de chapeaux français. *Grande importation directe.*

Chapeaux pour hommes et enfants, de tous genres, formes et qualités, tels que: Chapeaux de soie: de castor, do castmir noir superfin; do Orloff do régent; do matelots; do Jérôme.

Chapeaux souples de toutes les formes, pour hommes et enfants, tels que: Chapeau Magenta; do Rancier; do Châlons; do Victoria; do Taupe; do Bristol; do Moulow; do Raglan; do Crickettes; do Jérôme; do marrons; do veloutés; do Lord Byron; do velouté-noire; Malakoff diverses couleurs.

Ces articles gris dans les meilleures fabriques de Paris et choisis par l'un des associés, sont d'une qualité tout-à-fait exceptionnelle. Jamais pareille chapellerie n'avait paru dans cette ville. Ceux mentionnés plus haut peuvent être confectionnés par la maison Fiquet & Bouvet sur les formes que Messieurs les acheteurs voudront bien déterminer.

Chapeaux assortis de toutes formes.

Pour enfants de premier âge.

SPECIALITE—Chapeaux velours soie, couleurs diverses: de Derby, garnis de plumes avec bouclés et en argent; do Andalous; do Guise.

Casquettes velours, lez, kép, de képis; cordelières; casquettes russes, Chasse, Lyon, Ecossais, Lecomte, Mauritzet, Hector, bonnets à plume; bonnets écossais, jockeys, &c.

Ces articles, nouvellement déballés, sont d'une fraîcheur et d'une élégance que rien n'égale.

ARTICLES MILITAIRES ET COIFFURES, tels que képis de tout grade, pour hommes et enfants, képis, chapeaux, casques, [illegible].

MM. F. & B. se sont procuré des képis de tout grade; ils se sont pour le 1er janvier prochain, en mesure de fournir aux officiers et soldats, épaulettes, ceinturons, hausse-cols, de tout grade, en or et en argent. Commandes reçues pour tout ce qui concerne l'équipement militaire.

Casquettes de toutes pour voyageurs.

Indépendamment des chapeaux fabriqués dans leur maison, MM. Fiquet & Bouvet reçoivent par tous les paquebots de la saison les plus nouvelles modes de Paris. 3déc—tmtl

Vins! Vins.

CENT barriques vin rouge bon ordinaire diverses crus; 100 do vin rouge Margaux, Médoc; 100 do vin rouge de Costa, tous ces crus; [illegible] pipes vin Catalan; [illegible] [illegible]

Figues! Corinthe! Sultanina!

[illegible]

Aux consommateurs de Gaz.

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.

Par ordre. N. O. J. TISDALE,
12 janv Trésorier

LANGUES MODERNES.

AD. BREGUET, professeur, enseigne dans cette ville L'ANGLAIS, L'ALLEMAND, LE FRANÇAIS ET L'ESPAGNOL. Sa méthode d'enseignement est simple: Conversation, Lecture, Application de règles sources et citées à propos pour aider la mémoire.

Il donne des leçons chez lui et hors de chez lui dans les familles et les écoles.

Pour de plus amples informations, s'adresser au soussigné, entre huit, dix heures A. M., et cinq, sept P. M. rue Bienville, No 96, au second. AD. BREGUET,
22 jan—1 an Professeur.

LOUIS, RESTAURATEUR,

Et Pension Bourgeoise,

Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis,

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient

TABLE D'HOTE

A toute heure, et le consommateur pourra y venir à n'importe quelle heure, le menu varie de premier choix.

Un potage, au choix, Légumes,
Poisson, Rôti,
Entrée, Salade,
Desserts assortis—Vin compris.

Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir.
22 janv—11) ☞ 1re p

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à étage située rue Royale entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à messieurs LAFFITTE & DEFFAROE, 131, rue Royale 12 janv

ATTENDU par le navire Resolut, de Bordeaux—20 caisses Sardines sans arêtes, 20 barils Olives en saumure, à vendre par TAMBOURY & Co, 12janv 87, rue Royale

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de chocolat, ainsi que ses moules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti, entre Levée et Chartres 11 oct—☞

CHAMPAGNE

Chs. Farre,

Successeur de Max Sutaine & Co.

REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux grossers et détaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & CO.
19nov—3m No 50 Douane

Avis de médecin.

W. BODENHAMER, M. D., étant arrivé à la Nlle Orléans, traitera exclusivement, comme par le passé, par la médecine et la chirurgie, les maladies chroniques du rectum, du boyau inférieur, telles que HEMORROIDES, CONSTIPATION, FISTULES, fissures, descente du boyau inférieur, rétrécissement du boyau, ulcération DU BOYAU, &c. Son bureau est au No 167, rue du Canal, une porte après l'encoignure de la rue Dauphine. Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. 29 déc—1m

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Herbsbergy—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs et en prendra des commandes de bouquets pour mariages, et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers venant de France, arbustes à des prix réduits. Prendra des ordres pour faire les jardins. 29 nov—3m

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités se vendent seulement à la course adressée à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

P. S. Dépôt de tous ses médicaments français patentés. 12 fév

TRAITES

SUR LA HAVANE,

Pour s'importe quelles sommes,

ET A COURTE VUE.

A vendre par F. PRATS & Co,
14 nov—3m Commercial Place, No 29

HOTEL DU SUD,

Front Levée, encoignure Bienville, tenu par

N. GEORGES.

N. GEORGES, connu à la Nouvelle-Orléans dans le genre d'affaires depuis plus de 20 ans, a l'honneur de prévenir messieurs les habitants de la Louisiane, qu'il continue à tenir l'HOTEL DU SUD.

La maison vient d'être entièrement réparée à l'ameublement, et aucun prix sur la lingerie. Du tout le nombre a été augmenté; toutes les chambres sont spacieuses, bien aérées, la table ne le cèdera à aucun autre, et aux boissons, seront tous des meilleures qualités, vins, liqueurs, etc, n'a été épargné pour le confort et l'agrément des voyageurs. Mme GEORGES est très bonne gérante.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement tranquillité et attention.

La localité est des plus avantageuses, faisant face à tous les bateaux à vapeur de la haute et basse Louisiane.

Par logement et pension: depuis $25 jusqu'à $30 par mois. Chambres de $1 à $2 par jour. Pour les personnes qui choisissent leurs chambres.

M. George se charge d'une pension et aussi.

☞ On a besoin d'un portier parlant le français et l'anglais.

RESTAURANT D'EDWARD,

15, rue d'Union,

Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les connaisseurs sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre. La maison est ouverte et bien servie de cuisine; cet établissement est central, à la portée des affaires et dans les plus agréables de la ville. On y trouvera les meilleurs vins, fruits et liqueurs des meilleures marques.

Aussi—Lunchs froids et soupers pour bals et soirées. Le soussigné qui a été employé dans les principaux restaurants de cette ville, espère que chacun sera satisfait de la qualité de ses affaires, et il espère pouvoir satisfaire sa pratique. EDWARD DENECHAUD.
5 jan—1m.

REÇU par le navire Pequot arrivé du Havre—12 tonneaux fromages Gruyère, largeur.

En débarquement du navire Evening Star venant du Havre—4 caisses maçonnerie de ligue.

A vendre, en débarquement du navire Texas arrivé de Bordeaux—5 barriques vin rouge St-Emilion, 12 do de vieux St-Julien, 4 do du blanc Haut Sauternes. 2 fév Par J. N. CURIEN, [illegible]

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre en lots au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co.
12 déc 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti

Charrues, Charrues.

500 Charrues Garrett & Cotman No 1, do No 2, do No 3, do No 4, avec coutres, Hall & Spier No 1, do No 2, do No 3, Rouges assorties No 1, 2, 3, Cary's, dites "Cotton Sweeps" No 1, do No 2, do No 3, dites Hall Plateau Nos assortis, Boucaute chaînes à Walt, do tordues, do avec crochets, do avec anneaux, Boucauts de pioches à wille ovales, assorties, do pur acier, do [illegible].

Ces charrues sont les seules en usage en Louisiane et nous les recommandons à tous les planteurs de la Campagne—A vendre au prix du marché par ROUSSET & GENIN, 7 jan No 85, rue du Canal près Chartres

GRAINES D'AVOINE—1,000 boisseaux excellent avoine du Prince Edward, pour planter, en débarquement de la goëlette C. M. Pettit, venue de ce [illegible], à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co, 11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

FOIN—250 balles excellent foin de l'Est en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

Aux courtiers de coton.

REÇU par Rousset & genin—150 douzaines couteaux à échantillonner. 150 douzaines brosses à marquer. 10 grosses pierres à repasser.

Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et sont en haut de l'examen des articles. Seul dépôt chez ROUSSET & GENIN, 85 rue du Canal

LIQUEURS—En débarquement du navire Agathe, de Bordeaux—20 paniers guignolet, 50 caisses liqueurs assorties, flacons allongés, 125 paniers anisette, 10 caisses de 24 1/2 bouteilles fruits au jus assortis, A vendre par CHAUDET & NEE, 27 déc 147 et 149 rue Royale

EN débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux:
16 barriques vin rouge, Bassens
4 do do Montferrand, de Bousquet
24 caisses vin blanc supérieur, Haut Preignac
20 paniers bouteilles vides bordelaises
10 do do blanches pour liqueurs
10 caisses de 100 1/2 boîtes sardines sans arêtes
10 do de 100 1/4 do do
A vendre par HENRY VALETON & Co,
27 déc 27, 29 et 31 rue Bienville

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes en tout genre. Elle se recommande des dames de la ville et de la campagne, elle se propose, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 10déc—1m

CIGARES de la Havane—65,000 cigares des marques célèbres Black Warrior, Gutierres et Cazado, en débarquement du navire Heloise, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 4 jan 46, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

EN débarquement du navire Egypt, de Bordeaux—100 caisses vin Cantenac; 100 do vin St-Julien; 100 do Médoc.

En débarquement du navire Pequot, du Havre—200 barriques vin rouge (Bourgogne) do do; do blanc.

Reçu par le navire Geo. W. Bourne, de Bordeaux—4 barriques vin rouge Grange, 4 do vin blanc Haut Sauternes, 10 do vin Pichon Longueville, 10 do vin Château Larose, 10 do vin Château Lafitte 1848, 10 do vin Château Margaux, 10 do vin Château Latour 1858, 10 do vin Haut Sauternes. A vendre par E. DESCHAMPS, 29 déc 77 rue St. Louis

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin:
100 paniers huile 24 onces Bousquet,
100 paniers huile 32 onces vierge,
100 do 32 onces double clarifiée, J L Duret,
50 caisses olives Th. Renaud,
50 do cornichons,
200 quarts Burgundy Port,
25 quarts Madère,
300 caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenborg frères, Nathaniel Johnston, Barnet jeune, de Bordeaux,
200 paniers champagne Jos. Perrier Fils & Co,
200 caisses bourgogne Ed. Michaux,
150 quarts Sherry et Porto,
200 caisses absinthe Berger,
10 do cerises à l'eau-de-vie,
10 ponchons rhum de la Jamaïque,
100 quarts whiskey Ohio,
50 caisses des meilleures marques anglaises: Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, A. Boaland, Hennessy,
Bière Stout et Ale de Bass et Strong Ale, de la marque W Younger & Co, Edinburgh,
20 ponchons Scotch Whiskey, Wm Stewart,
4 do Old Tom Gin.
BRULATOUR & Co,
7janv 23, ancien 27, Vieille Levée.

RHUM de Ste Croix, en débarquement [illegible] [illegible] B. TURPIN, 8 janv 81, ancien 83, Vieille Levée

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Lecompte, du Havre—300 dames jeannes de 10, 15 et 20, et 25 do, 200 do de 5 do, 150 do de 1 do. A vendre par CHAUDET & NEE, 29 déc 147 et 149 Royale

Pour St Marc et Port-au-Prince, Haiti.

Jour de départ, 1er février.

La barque LAURA, fine voilière et de première classe, capt. Pierce, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 1er février. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co, 12 janv—au 1er fev rue du Camp No 62

BILLETS PERDUS OU EGARES.

LES soussignés donneront une récompense libérale pour la remise des vingt-et-un billets ci-après décrits perdus ou égarés vers le 11 octobre dernier, le paiement desquels billets avait été arrêté et le public prévenu de ne pas les recevoir ou escompter, par un avis inséré dans le *New-Orleans Picayune* du 15 octobre dernier:

Les 16 billets suivants datés à la Nouvelle-Orléans à l'ordre de et endossés par R. B. Ascoia et payables à son bureau.

1—No 779—Billet de J. H. Berman du 28 Février 1860, à 18 mois de date, échu 28/31 décembre 1860 de	341,12
2—No 627—Billet de H. L. Mounier & fils du 1er juin 1860, payable en tout mars 1861 de	1290,10
3—No 728—Billet de G. W. Lawson du 2 juin 1860, à 9 mois de date, échéant 2/5 mars 1861 de	1848,80
4—No 776—Billet de J. L. Kingsbury du 29 mars 1860, à 9 mois de date, échu 29 décembre 1er janvier 1861 de	498,04
5—No 736—Billet de D. H. Boult du 28 février 1860, à 17 mois de date, échéant 28/31 juillet 1861 de	866,40
6—No 724—Billet de Wright, Wortham & Gowbane du 9 février 1860, à 12 mois de date, échéant 9/12 février 1861 de	887,36
7—No 745—Billet de White & White du 13 février 1860, à 12 mois de date, échéant 13/16 février 1861 de	467,62
8—No 733—Billet de J. F. Trotti du 23 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23/26 [illegible] de	336,13
9—No 769—Billet de Morrison & Woodson du 26 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 26/29 mars 1861 de	892,45
10—No 771—Billet de H. C. Halverson du 27 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 27/30 mars 1861 de	647,42
11—No 742—Billet de Land & Deason du 5 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 5/8 mars 1861 de	387,35
12—No 795—Billet de W. D. & J. B. Oliphint, du 7 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 7/10 avril 1861 de	1093,22
13—No 791—Billet de W. D. L. F. Craig & Co, du 3 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 3/6 avril 1861 de	823,72
14—No 754—Billet de L. T. Price & Rickets du 13 mars 1860, à 4 mois de date, échu 13/16 juillet 1860 de	845,60
15—No 749—Billet de T. P. Eskridge du 29 février 1860, à 12 mois de date, échéant 28 février 3 mars 1861 de	752,61
16—No 631—Billet de M. J. Lambre du 8 juin 1860, à 6 mois de date, échu 8/11 décembre 1860 de	[illegible]

—AUSSI—

Les 5 billets suivants, tirés et endossés comme ci-après et surendossés par R. B. Ascoia:

1—No 797—Billet de Amadeo et Théophile Braud, conjointement et in solido, daté Thibodaux 9 novembre 1859, à l'ordre de et endossé par Amadeo Braud, payable en tout mars 1861, à la paroisse Lafourche de	340,36
2—No 684 1/2—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption, 11 avril 1859, à l'ordre et endossé par A. Loret, payable à deux ans de date au bureau du recorder d'Assomption de	327,50
3—No 831—Billet de J. Blahut, daté Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860, à l'ordre de et endossé par A. Wright, payable en 1 et avril 1861, au bureau de R. B. Ascoia de	920,16
4—No 665 1/2—Billet hypothécaire de A. Gentile, date Assomption 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à trois ans de date, au bureau du recorder d'Assomption de	327,50
5—No 8'1—Billet hypothécaire de B. Gabasse, daté Houma, paroisse Terrebonne, du 23 avril 1860, à l'ordre et de endossé par lui-même, payable 1er décembre 1861, au bureau de Lapone à Ferté de la Nlle-Orléans de	585,60
	$14212,6

Le paiement de tous les susdits billets ayant été arrêté, le public est de nouveau prévenu de ne pas les recevoir ou escompter. JUDSON & CO., Banquiers.
9 jan—30 f Rue du Camp, No 14.

Bureau du Trésorier—Hotel de Ville.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1861.

LE public est respectueusement informé que les licences sur tous les commerces, métiers et professions, sur les cabs, voitures, drays, charrettes, wagons ou véhicules, sont dues, que toutes les licences sont payables à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, et à moins qu'elles ne soient payées le ou avant le 1er février prochain, elles seront perçues par l'avocat de la ville, avec frais. ADAM GIFFEN,
11 janv—au 1er fev Trésorier

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1861.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, par les actionnaires de cette institution, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
7 jan—2f p s H L PEIRE, caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1861.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, par les actionnaires, conformément à la charte, aura lieu, à la banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. E. ROUSSEAU,
7 janv—2f p s m Caissier.

BUREAU DU CANAL CARONDELET ET DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION, Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1860.

☞ Conformément aux résolutions adoptées à une assemblée du Bureau des Directeurs et du Comité des membres de la Compagnie tenue le 19 décembre 1860, des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'à VENDREDI, 1er janvier 186_, à midi, pour la location à bail, pendant une année, du Canal Carondelet, Bateaux à vapeur, Chemin de halage et Edifices, le privilège de percevoir les droits sur le dit Canal, du Bayou St Jean et du Chemin de halage, et tous les droits et priviléges de la Compagnie d'après sa charte et les amendements qui y ont été faits. Les dites propositions devront être faites suivant les spécifications adoptées par ladite Compagnie le 19 décembre 1860 dont des copies pourront être obtenues par l'ordre des personnes qui les demanderont par écrit au Secrétaire, à son bureau de la Compagnie jusqu'au 1er février 1861, inclusivement, pour tirer au sort les propositions ainsi que les dispositions de la Compagnie. Secrétaire de la Compagnie, et indiquer "Propositions pour la location à bail du Canal Carondelet."
28 déc—ou 1er fév LOUIS GAGNET, Secrétaire

NOUVEAU MAGASIN,

FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

136......Rue de Chartres......136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRERES, une maison pour l'importation et la vente de Articles de tailleurs dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres:

Draps des premières fabriques d'Europe.

DOESKIN NOIR

Casimirs doublés.

Etoffes pour pantalons.

Etoffes, soie et laine, pour gilets.

Draps-cachemires.

Draps-mérinos.

Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas de la marché.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude.

AU PRIX COUTANT

MANTEAUX, ET CONFECTIONS,

No 40 rue de Chartres.

UN joli choix de manteaux et mantelets en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture, par J. DERBES, Jr.

VIN ROUGE—16 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, 25déc Rue Gravier, Nos 31 & 33

FOULON & BROCARD,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Royale, No 71.

1er janv—3m t 1j

AVIS.

DE consentement mutuel monsieur F. Reimonenq se retire de notre maison. Les affaires continueront comme par le passé, sous la même raison sociale. S. D. GRATIAA & Co,
1er janv—1m No 50, Douane.

LIBRAIRIE

Religieuse, Classique et Scientifique.

Ornements d'Eglise et grande variété.

CH. GUERINEAU, Agent,

167... Enc. des rues Royale & Orléans...167.

REÇU par Lemuel Dyer, venant du Havre—
Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, 2 forts vol. $ 4,00
Les 6 premières années du journal pour Tous, gd. in-4o, rel chaque année. 2,50
Chants et Chansons populaires de la France, nouvelle édition avec tous les airs notés et accompagnement de piano, 2 vol. gd. in-4o, 4,00
Dictionnaire de Théologie, par l'Abbé Bergier, 6 vol. rel. 7,00
Manuel annuaire de la Santé (Raspail). 40
Almanach illustré pour 1861, 15
Nouveaux gravures de modes et travestissements
Nouveaux articles pour fleurs artificielles.
Mille Ballons transparents pour illuminations.
Sermons par J. B. Blin, 4 vol. rel. 2,00
Bouillet, dictionnaires universels des sciences, des lettres et des arts, d'histoire et de géographie, chaque, 6,00
Les Trésors de Cornelius à la pile à vol. rel. 10,00
La Somme théologique de St Thomas en latin, 8 vol. 8vo et en français, 3 vol. 15,00
Manuels Royal, &c, &c. 4,00
24 jan

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANCAISE.

Articles Civils et Militaires,

61, rue de Chartres.

Képis militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérant, remarquables par leur légèreté.

Castors noirs, superfins;

Souples hommes et enfants de tous genres, Maures, Victoria, Thibet, Moniteur, castors bruns et gris, Crickets, Mascot [illegible].

Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns;

Merens et Adelbert, articles nouveaux.

[illegible]

Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres, [illegible], tabacs velours et plumes, des formes les plus nouvelles, sortant des meilleures manufactures de Paris;

Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, ou drap toutes espèces de bureaux.

Dans un des principales directs de chapeaux de soie, toutes les meilleures espèces qui sont en vogue. Dans le moment des sols sont pris. [illegible] [illegible] de même ordre, venant des principales maisons de Paris, est toujours prêt à livrer par ordre, tels genre de chapeaux que peut désirer sa clientèle, au plus bas prix possible.
25 janv—1 an

Bonneterie—Bonneterie.

LA maison LION & ANDREE vient de recevoir par les derniers arrivages d'Angleterre un magnifique assortiment de Bonneterie qu'elle offre à vendre à prix réduits, tel que:

GILETS de peau laine cachemire,
CALEÇONS coton croisé pour la saison,
GILETS do laine et cachemire,
CHAUSSETTES coton blanc et écru,
do laine écossaise,
FOULARDS pour la poche,
GANTS laine de toutes qualités,
do de castor et de soie,
do de peau très forte pour conducteurs,
do de couleurs pour dames et fillettes.

Par les navires Norremberg et Gutenberg, venant de Brême:

300 assortiments de GILETS de couleurs fantaisie,
CRAVATES dernière nouveauté,
FAUX COLS, BRETELLES, JARRETIERES,
MOUCHOIRS brodés couleurs,
PEIGNES à chignon écaille,
do do blonde,
do do buffle,
do do caoutchouc,
BROSSES à dents, à habits,
do à tête, à chapeaux, &c.

Par le même envoi:
Un très bel assortiment de PARFUMERIES qui nous a été commandé à prix réduits. LION & ANDREE,
Coin Bienville et Royale.

CHOCOLAT! CHOCOLAT!

Avis aux familles.

G. LAVIE,

Rue St-Pierre, No 25, [illegible]